

IL FAUT TOUT UN VILLAGE
**La violence entre enfants,
une préoccupation nationale**

L'INVITÉE
**ANNE RAYNAUD : « Construire une
culture partagée : ni unifiée ni
uniforme, mais commune ! »**

Le
BPE
**LE BULLETIN
DE LA PROTECTION
DE L'ENFANCE**

21,00 €

DOSSIER

OÙ EST PASSÉ MON PASSÉ ?

La difficile quête de son histoire quand on a été confié

Une publication proposée par




En collaboration avec :




N° 136-139
Été 2023



LA PROTECTION DE L'ENFANCE A BESOIN DE VOUS

Formez-vous à la fonction
de cadre en protection de l'enfance
avec l'École de la Protection de l'Enfance.

SUIVEZ LA FORMATION

RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

UN CURSUS DE FORMATION CONTINUE PLÉBISCITÉ PAR LES ANCIENS ÉLÈVES ET LEURS EMPLOYEURS*

AVEC LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS LES PLUS QUALIFIÉS
SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE
ET EN PRÉSENCE DU **DR MARIE-PAULE MARTIN-BLACHAIS**

Responsable de la démarche de consensus et auteure du rapport sur les
Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance,
directrice scientifique de l'École de la Protection de l'Enfance.



©L'Action Sociale

**CURSUS DE FORMATION DESTINÉ AUX PROFESSIONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE OU DU SECTEUR PRIVÉ
ASSURANT OU SOUHAITANT ASSURER DES FONCTIONS D'ENCADREMENT EN PROTECTION DE L'ENFANCE .**

Formation de 224 heures (en présentiel) élaborée dans le cadre des recommandations du CNPE et conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale permettant de la valider au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. Une attestation de compétences acquises sera délivrée par l'École de la Protection de l'Enfance en fin de cursus.

Prochaine rentrée : le 20 Novembre 2023

* Moyenne de 16,5/20 dans les évaluations des modules. Taux d'insertion dans l'emploi : 90% des stagiaires ayant suivi le cursus pour l'encadrement en protection de l'enfance de l'École de la Protection de l'Enfance ont intégré des postes d'encadrement en protection de l'enfance ou y sont maintenus avec le statut d'encadrant correspondant. En effet, 100% des stagiaires qui occupaient des fonctions d'encadrement sans bénéficier du statut correspondant en bénéficient désormais grâce à ce cursus répondant aux exigences du Décret N° 2008-774 du 30/07/2008.



L'École de la Protection de l'Enfance est portée la SAR L'ACTION SOCIALE, organisme de formation déclaration n°11753620475, certifié Qualiopi pour ses actions de formation.



RENSEIGNEMENTS

www.ecoleprotectionenfance.com ou Tel : 01 53 10 24 10

Les formations de l'École de la Protection de l'Enfance sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Nous consulter : Tel : 01 53 10 24 10 ou Mail : florence.barbier@ecoleprotectionenfance.com



ÉDITO



DIDIER LESUEUR

Rédacteur en chef du BPE
Délégué général de l'Odas

S'inscrire dans une histoire

Les prochaines Assises de la Protection de l'Enfance proposent aux participants de réfléchir sur « Les 1 000 premiers jours ». Dès la naissance, et même dès la conception, il s'agit bien sûr de comprendre et de s'adapter aux besoins de l'enfant. Pour les parents en tout premier lieu, mais aussi pour l'entourage et l'ensemble des professionnels sociaux, médico-sociaux et médicaux susceptibles de les accompagner. Deux jours pour croiser de nombreux et différents regards pour mieux appréhender collectivement ce sujet, essentiel pour le devenir des enfants.

En effet, un environnement sécurisé est indispensable à son développement pour lui permettre de commencer à explorer le monde. Mais l'enjeu est aussi d'inscrire un être en devenir dans une généalogie, une histoire quelle qu'elle soit qui le précède et qui va en partie le constituer plus ou moins consciemment.

C'est d'où il vient, et les micros et macros événements qui ponctuent l'histoire de l'enfant, que les parents, voire l'entourage, peuvent rappeler par petites bribes. Récemment, j'évoquais à notre dernier fil, dans l'attente de la naissance de son premier enfant, un séjour de vacances tous les cinq où nous étions partis camper lorsqu'il n'avait que 9 mois. Une manière de lui dire - et de le rassurer - comment il est possible de concilier sa manière de vivre tout en assumant son nouveau rôle de parent.

Si ces témoignages oraux transmettent donc une expérience susceptible de soutenir l'élaboration de points de repères, ils servent en tout premier lieu à alimenter la mémoire. Tout comme ce sont aussi le rôle des traces, que sont des photos, des objets et des documents qui vont rappeler à l'enfant d'où il vient, ce qu'il a fait... La plupart des familles assurent spontanément ce rôle, avec d'ailleurs parfois des rappels qui peuvent aussi faire référence à des épisodes plus ou moins glorieux voire douloureux que l'enfant devenu adulte préférerait passer sous silence.

Lorsque l'enfant ne peut rester dans sa famille, et est momentanément ou durablement accueilli en famille d'accueil ou en établissement, cette mémoire est-elle assurée ? Certains témoignages font plutôt état d'une absence. Et c'est d'autant plus regrettable que l'on sait que la mémoire est forcément sélective et peut aussi déformer les souvenirs. L'ensemble des acteurs assurant l'accompagnement des enfants confiés dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance ont donc une responsabilité dans la construction et la transmission de ces traces. Comment ?

Le dossier de cette nouvelle livraison du Bulletin de la Protection de l'enfance vous propose des approches et des pratiques certainement inspirantes. Je vous en souhaite une bonne lecture et de très bonnes Assises.

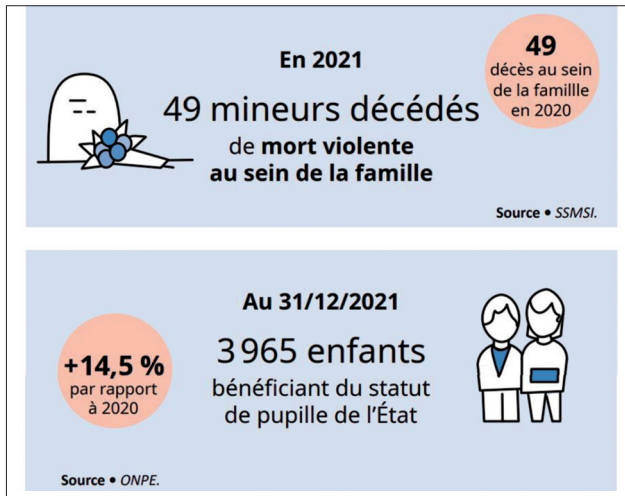
SOMMAIRE

Actualités :	4
L'invitée du numéro : Anne Raynaud.....	7
Dossier - Où est passé mon passé ?	12
Il faut tout un village...La violence entre enfants, une préoccupation nationale	24
SPEAK !, c'est du sérieux.....	32
Mon aventure extraordinaire vers la parentalité :	34

Vous avez envie de proposer un sujet à l'équipe de rédaction du BPE, de présenter un travail que vous menez, une expérience que vous construisez, ou simplement exprimer un coup de cœur ou un coup de gueule, écrivez-nous : assises@lejas.com

ACTUS

DES CHIFFRES ET DES ÊTRES



L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a publié sa note statistique annuelle qui présente huit indicateurs majeurs au 31 décembre 2021. On y apprend qu'à cette date 310 500, mineurs étaient suivis en protection de l'enfance (+1 % par rapport à 2020). Le nombre de jeunes majeurs, 35 100, est, lui aussi, en hausse de 9 % par rapport à 2020. « Les dépenses départementales pour l'Aide sociale à l'enfance continuent d'augmenter et s'élèvent à plus de 9,1 milliards d'euros (+2,9 % par rapport à 2020). En lien avec le nombre de mineurs suivis au titre de la protection de l'enfance, l'année 2021 est marquée par une augmentation de 9 % des saisines du juge des enfants, qui concerne la situation de 111 666 nouveaux mineurs. Par ailleurs, comme en 2020, on dénombre 49 mineurs décédés de mort violente au sein de la famille, soit près d'un enfant par semaine. » Enfin, 3 965 enfants étaient pupilles de l'État, soit 14,5 % de plus par rapport à 2020.



L'ADEPAPPE 13 AUX PETITS SOINS

Les bénévoles de l'Adepape 13 avaient fait le constat que les enfants hospitalisés durant leur placement avaient ressenti un sentiment d'abandon en raison de la rareté des visites qu'ils avaient reçues. Pour y remédier, l'Assistance Publique des Hôpitaux de

Marseille et l'association ont signé une convention qui permet aux bénévoles de l'Adepape 13 d'apporter soutien et réconfort auprès d'enfants des services pédiatriques de l'APHM. « L'Adepape 13 aura le droit d'intervenir auprès des jeunes, avec leur accord, pour leur assurer une présence et un accompagnement vers leur sortie, sans pour autant se substituer aux obligations des équipes éducatives », précise Hamza Bensatem, président de l'association des Bouches-du-Rhône. « Nos bénévoles vont apporter un soutien moral et pourront réaliser des activités comme la lecture, des visionnages de film et des activités manuelles afin d'offrir à ces enfants un joli moment de quiétude. » Une initiative qui mériterait d'être généralisée.

DANS LA BIBLIOTHÈQUE : « MES ENFANTS ET CEUX DES AUTRES »



Pendant sept ans, Véronique Tivoli fut assistante familiale d'urgence. Une expérience qu'elle raconte dans son livre, « Mes enfants et ceux des autres », paru aux éditions Baudelaire. Un engagement qui faisait suite à un long parcours dans les métiers de l'enfance. Née en 1968 à Marseille, Véronique Tivoli a d'abord fait

de l'animation dans un centre de loisirs pendant ses études d'horticulture. Elle travailla ensuite pendant plus de vingt-cinq ans auprès des enfants, en tant que directrice de centres de loisirs, puis assistante maternelle et enfin, assistante familiale d'urgence, jusqu'en 2019. « J'ai accueilli à mon domicile plus de 55 enfants âgés de 14 mois à 21 ans, confiés par l'Aide sociale à l'enfance. Je raconte la folie, la douleur et le terrible, mais aussi le beau, le doux et l'espoir. » Véronique Tivoli y parle de ses joies, de ses doutes, de ses blessures, de ses relations avec les structures de l'enfance. Un texte qui n'élude pas les moments difficiles, mais sait le faire avec suffisamment de grâce pour que les lecteurs puissent les recevoir sans gêne.

ACTUS

par OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

■ JAMAIS TROP TÔT POUR LA PRÉVENTION PRÉCOCE



« **P**révention et parentalité au cœur d'enjeux de santé publique », voilà le thème du colloque proposé par l'Institut de la Parentalité à la rentrée. L'événement baptisé « Explor.e » se déroulera en présentiel à Bordeaux les 27, 28, 29 septembre 2023, mais aussi en distanciel. « Trois jours pour... élaborer, construire, collaborer, échan-

ger, débattre, dialoguer, chicaner, confronter, analyser, palabrer, apprendre, rencontrer... et proposer » autour de la prévention précoce annoncent les organisateurs. Trois jours qui vont confronter les regards d'experts, proposer des conférences en plénière et des ateliers thématiques, des échanges « cliniques » pour repenser la définition de la prévention et mettre en lumière l'importance des activités préventives. Parmi la très longue liste d'intervenants, on peut citer Bernard Golse (pédopsychiatre-Psychanalyste, professeur des universités-praticien hospitalier de Paris Descartes), Cyril Tarquinio (psychologue-psychothérapeute, professeur à l'Université de Lorraine), le Dr François Taddei, (fondateur du Learning Planet Institute), Linda Cambon (professeure de la Chaire Prévention de l'Institut de santé publique d'épidémiologie et de développement à l'Université de Bordeaux)...

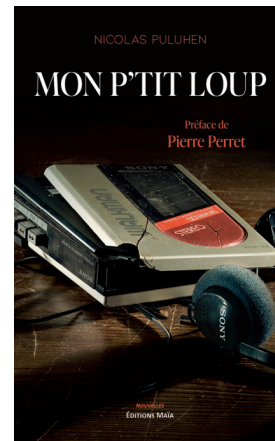
EXPLOR.E. Les 27, 28, 29 septembre 2023
 au Rocher de Palmer, Cenon Bordeaux
 Rens. <https://event-explore.com>

■ OBSERVATION D'OBSERVATOIRES

Autre note importante publiée par l'Observatoire national de la protection de l'enfance ces dernières semaines : la note d'actualité sur l'état des lieux des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE) en France en 2022. Créée en 2009, depuis 2013, cette enquête est réalisée tous les deux ans et permet de donner à voir l'activité des observatoires départementaux, les sujets investis, leurs apports, mais aussi

parfois les difficultés qu'ils rencontrent. L'Observatoire national rappelle que les ODPE « sont d'abord un lieu d'échange partenarial à un niveau local. Ainsi, l'enquête montre les liens noués au sein de ces ODPE entre les acteurs de la justice, les services du département (protection de l'enfance, protection maternelle et infantile, services sociaux de polyvalence), de l'Éducation nationale, du soin, mais aussi avec le secteur associatif habilité. Les évolutions récentes montrent également l'intérêt de considérer ces observatoires comme un lieu qui permette la représentation des usagers (Adepape, Repairs, ATD, etc.) (...). Ces observatoires sont également des lieux d'élaboration de la politique publique locale, via la participation aux schémas départementaux. »

■ DANS LA BIBLIOTHÈQUE : « MON P'TIT LOUP » (Ed Maia)



Nicolas Puluhen, aujourd'hui âgé de 51 ans, vit à La Réunion depuis 2016, mais a passé son enfance à Brest. Dans « Mon P'tit Loup », il raconte les agressions sexuelles incestueuses dont il a été victime dès ses 5 ans. « Ce livre, dit-il, a d'abord été une thérapie personnelle, une stratégie destinée à enrayer une souffrance qui accompagnait ma vie depuis l'enfance. » Le départ précipité de l'auteur

et de sa famille vers la Réunion est directement lié à la révélation de ce secret. « À l'époque, il m'avait fallu, pour survivre, mettre un terme à trente-huit années de silence absolu et raconter à une partie de ma famille ce qu'avait été mon enfance, les viols que j'avais subis, la vie déstructurée et emplie d'addictions qui en avait découlé. Ces révélations brutales, et non traitées, n'ont fait que m'enfoncer plus encore dans un dangereux mal-être. Alors, nous sommes partis. » À son récit cathartique court et incisif, Nicolas Puluhen a ajouté d'autres histoires, celle de la petite Lorette décédée à 23 ans en 2021 et des fictions illustrant différents aspects du tabou de l'inceste : le déni, l'amnésie traumatique, la reproduction des agressions... Pierre Perret, dont la chanson « Mon P'tit Loup » fut pour l'auteur une bouée de sauvetage émotionnelle, signe la préface du livre.

Besoin de repères, besoin de sécurité, besoins fondamentaux...

LE CURSUS "RESPONSABLE D'ÉQUIPE EN PROTECTION DE L'ENFANCE" (264 HEURES SUR L'ANNÉE)

Une formation soutenue de 264 heures en distanciel OU en présentiel, conforme aux obligations du Décret n° 2008-774 du 30 juillet 2008 en direction des cadres de la fonction publique territoriale au titre de la formation obligatoire des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance. À l'issue du cursus l'École de la Protection de l'Enfance délivre une attestation de compétences acquises pour l'encadrement en protection de l'enfance.

Sous la direction pédagogique et scientifique et avec la participation du Dr Marie-Paule Martin-Blachais, auteure du rapport sur "Les Besoins fondamentaux de l'enfant en Protection de l'enfance".

LES SÉMINAIRES THÉMATIQUES APPROFONDIS (2 JOURS EN PRÉSENTIEL À PARIS OU EN DISTANCIEL)

Des séminaires thématiques approfondis de deux jours sur une problématique majeure de votre quotidien de professionnel ou de cadre de la protection de l'enfance :

- ▶ Droits et enjeux politiques, sociaux, et territoriaux de la protection de l'enfance
- ▶ Besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance
- ▶ Le travail avec les familles et l'enfant
- ▶ L'évaluation des besoins de l'enfant
- ▶ Parcours et projet pour l'enfant (PPE)
- ▶ La prise de risque en protection de l'enfance,...

Avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique de terrain.

LES WÉBINAIRES ESSENTIELS (1 JOURNÉE À DISTANCE VIA ZOOM)

Des formations à distance d'une journée pour aller à l'essentiel sur des problématiques fondamentales dans l'accompagnement des enfants et des familles :

- ▶ Le délaissement parental : approche clinique et juridique
- ▶ Les 1000 premiers jours : ce qui se joue dans la construction de l'individu entre 0 et 3 ans
- ▶ Liens d'attachement et besoins fondamentaux de l'enfant
- ▶ Les outils pour évaluer en protection de l'enfance
- ▶ Droits et intérêt supérieur de l'enfant,
- ▶ Les conférences familiales en pratique,...

L'essentiel en une journée et sans se déplacer avec les formateurs les plus expérimentés sur ces questions et une approche équilibrée théorie-pratique.

ET VOUS, QUELS SONT VOS BESOINS ?

Pour consolider vos connaissances et votre pratique
Poussez la porte de l'École de la Protection de l'Enfance



L'École de la Protection de l'Enfance est gérée par l'Action Sociale société d'édition du JAS et organisatrice des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance

Renseignements et inscription : www.ecoleprotectionenfance.com
Mail : inscription@ecoleprotectionenfance.com - Tél : 01 53 10 24 10

L'INVITÉE DU NUMÉRO

« Construire une culture partagée : ni unifiée ni uniforme, mais commune ! »

Anne Raynaud, psychiatre spécialiste de la périnatalité, des liens parents-enfants, et fondatrice des Instituts de la parentalité nous présente le rapport « Développement d'une base d'habiletés des acteurs du soutien à la parentalité » qu'elle a coécrit avec Charles Ingles, psychologue clinicien et responsable de la politique Parentalité à la CAF de Gironde. Le fruit d'une mission qui leur a été confiée par la Direction générale de la cohésion sociale en avril 2022.



LE BPE : Pouvez-vous nous expliquer le contexte de cette demande, les finalités attendues et la manière dont vous avez travaillé pour rédiger ce rapport ?

Anne Raynaud : Le domaine du soutien à la parentalité est en profond questionnement actuellement et c'est dans ce contexte que cette mission s'inscrit. Les actions de soutien à la parentalité ont émergé depuis de nombreuses années et doivent s'ajuster à une société en mutation, qui met à mal la fonction parentale. Initialement inscrites dans une perspective sanitaire, dans « un modèle biomédical hygiéniste » ayant pour objectif de lutter contre la mortalité infantile, elles se développent ces dernières années sous l'impulsion des politiques publiques multiples. Mais leur multiplicité et hétérogénéité justifie l'encadrement de leurs mises en œuvre. En mai 2019, une ordonnance relative aux services aux familles, inscrit le soutien à la parentalité au Code de l'Action Sociale et des Familles. Elle est complétée par l'arrêté du 9 mars 2022 qui porte sur la création d'une charte nationale de soutien à la parentalité. Celle-ci reconnaît comme participant de la politique publique de soutien à la paren-

talité toute action consistant à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, respectant les principes établis par la charte du soutien à la parentalité.

Le huitième point directeur de cette charte stipule la nécessité de « garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques ». C'est pour traiter de ce dernier point que nous a été confiée cette mission. Nous avons d'emblée estimé que nos préconisations ne pouvaient se réduire à une liste de diplômes ou qualifications et qu'un travail d'inventorisation des acteurs du soutien à la parentalité était incontournable. Celui-ci a permis la modélisation de l'écosystème des acteurs du soutien à la parentalité, auquel s'est associé un vaste processus consultatif qui s'est inscrit dans l'attention de soutenir une démarche de consensus. 750 questionnaires renseignés et plus de 55 contributeurs apparte-

L'INVITÉE DU NUMÉRO

nant à de nombreux domaines, des champs de travail social, mais également médico-social et sanitaire ont ainsi partagé leurs analyses et perspectives.

LE BPE : C'est un rapport très riche. À quels lecteurs se destine-t-il ?

A.R : À tous ceux qui se préoccupent de la santé des enfants et qui aspirent à leur construire un environnement source de sécurité et d'épanouissement et nous sommes nombreux à partager cette préoccupation commune autour de la santé et du bien-être de l'enfant. Nous savions, par notre engagement au quotidien sur le terrain, que les acteurs présents autour du soutien à la parentalité sont très nombreux, appartenant à de multiples domaines d'interventions, mais également avec des niveaux gradués de services auprès des familles. D'emblée, nous avons eu le souci d'une lecture intégrative et la plus exhaustive possible. Ainsi, dans l'écosystème que nous avons établi, sont présents tous les acteurs engagés dans le quotidien des familles, mais également les niveaux décisionnels qu'ils soient institutionnels ou ministériels, qui à nos yeux, doivent également être concernés par les actions de sensibilisation. Nous estimons, en effet, que sans une cohérence entre l'ensemble de ces niveaux, les mises en œuvre des actions de soutien à la parentalité, peuvent être morcelées et s'inscrire dans des fonctionnements en silo, très préjudiciables, au public concerné, comme aux professionnels engagés.

LE BPE : Quelles sont les grandes conclusions que vous tirez de ces huit mois de recherche ?

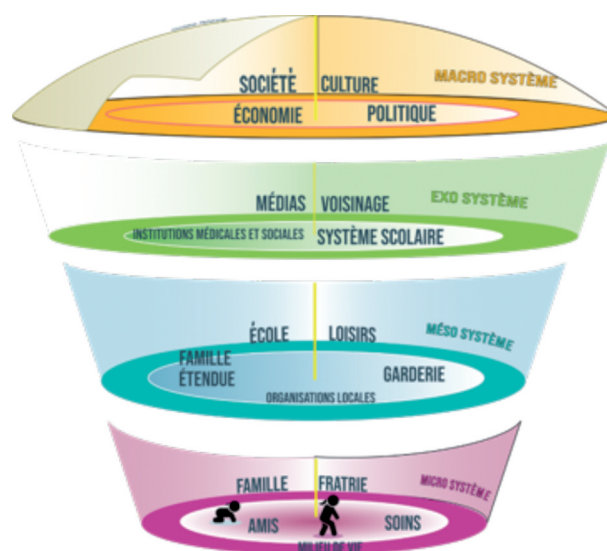
A.R : Quatre axes se sont dessinés, définissant 41 préconisations. En voici les principales conclusions.

Notre travail débute par un parti pris fondateur : l'enfant doit être au cœur des préoccupations de toutes les politiques publiques de soutien à la parentalité. Ainsi, nous estimons que pour élaborer des modalités d'intervention cohérentes et en continuité entre les actions de prévention et de protection, nos objectifs doivent se construire autour de la fragilité de l'enfant, cet être en développement. Pour cela, nous nous inscrivons en continuité du rapport de consensus mené par Marie-Paule Martin-Blachais et préconisons que les besoins fondamentaux de l'enfant, et le méta-besoin de sécurité, constituent un principe universel.

Dans un deuxième temps, nous avons interrogé le maillage déjà existant autour des enfants et de leurs familles. Pour cela, nous avons fait le choix d'une dou-

ble approche. Nous avons considéré en premier lieu, les actions fondées sur l'investissement social, qui ont vocation à accompagner les individus tout au long de leur parcours de vie. Notre analyse y a associé, celles inscrites dans le domaine de la promotion de la santé, qui considérant la santé, comme un état de complet bien-être physique, mental et social, vont donner à tous les individus les moyens de réaliser pleinement leur potentiel de santé. Ainsi, à nos yeux, grâce à la synergie et la complémentarité de ces deux polarités, il sera possible capitaliser les ressources existantes sans démultiplier de nouveaux services.

La troisième étape nous a permis d'élaborer l'écosystème du soutien à la parentalité, fondé sur les travaux de Urie Bronfenbrenner, étape incontournable, dans la mise en place de politiques publiques. (*Voir graphique*).



Celle-ci va permettre d'associer et de reconnaître toutes les compétences et toutes les actions comme faisant partie d'une nouvelle forme de « réseau intégré de services ». Tel un groupement de coopération sanitaire, social et médico-social, il proposerait ainsi aux familles, une offre lisible et cohérente des dispositifs de soutien et d'accompagnement. La connaissance de l'écosystème du soutien à la parentalité doit être, de manière impérative, inscrite dans le contenu des bases d'habiletés, de tous acteurs de soutien à la parentalité. Il constituerait alors un outil collaboratif, un référentiel afin de coordonner et de graduer toute la richesse des propositions faites aux familles.

L'INVITÉE DU NUMÉRO

Ce long travail de préparation nous a permis enfin de rentrer dans des propositions plus concrètes en termes de formation des acteurs du soutien à la parentalité. Je souhaite préciser ici, que nous avons fait le choix de nous départir du terme de « compétences socles », trop réducteur et nivelant, pour celui de « base d'habiletés ». Celle-ci a pour vocation de construire une culture commune, qui permette à l'ensemble des professionnels du soutien à la parentalité œuvrant dans les champs de la promotion de la santé, de l'éducation, ou encore de la protection de l'enfance, engagés dans l'écosystème de coopérer et d'articuler leurs interventions.

Cette base d'habiletés doit comprendre les connaissances sur les besoins fondamentaux de l'enfant et son méta besoin de sécurité, ainsi que les processus psychiques à l'œuvre dans les fonctions parentales (Travaux de Didier Houzel). La base d'habiletés, inscrite dans une lecture inter-actionnelle doit, par ailleurs, investir de manière incontournable la question de la posture professionnelle, associant une formation dédiée aux techniques d'écoute active. Aux référentiels des formations initiales, souvent très généralistes, doivent être associés la formation continue et les « espaces à penser ». Ils doivent constituer un maillon indissociable de la formation des professionnels du champ du soutien à la parentalité et ne peuvent être désolidarisés d'un plan de formation.

LE BPE : Vous formalisez une quarantaine de préconisations. Quelles sont celles qui vous semblent le plus urgentes à mettre en place ?

A.R : Toutes ! Je pourrai vous expliquer ce qui a motivé la rédaction de chacune d'entre elles. Elles sont toutes interdépendantes et s'inscrivent dans un processus cohérent et progressif. L'idée est de ne pas vouloir rester dans la mise en place de réponses trop partielles et finalement inefficaces. Sans une étape préalable de prise de conscience, nous estimons que ces préconisations resteront lettre morte ou ne seront pas efficaces sur le terrain. Alors quel regard portons-nous sur les enfants ? Sont-ils le « bout de la chaîne » ou le début ? La politique des 1 000 premiers jours a débuté ce questionnement essentiel et nous voyons, comment il vient déjà bousculer certains paradigmes. Nous en sommes aux prémices, car aujourd'hui, la mise en œuvre de cette politique publique reste très floue, à l'image de son pilotage qui, à nos yeux, justifie une vraie réflexion. En effet, de nombreuses instances et ministères sont porteurs d'un « morceau » de



Charles Ingles, psychologue clinicien et responsable de la politique Parentalité à la CAF de Gironde, coauteur du rapport.

l'enfant et de son développement, mais la lisibilité sur la cohérence reste à investir. Sans cette étape, nous « courrons après le train », avec un sentiment d'épuisement, voire d'impuissance en estimant que les actions s'essouffent et ne répondent pas aux problématiques émergentes dans notre monde en transformation. Et la deuxième étape est tout aussi incontournable, c'est celle de la décision de s'appuyer sur une culture partagée. Pas unifiée ou uniforme, mais commune !

LE BPE : Vous indiquez que « toute action de soutien à la parentalité doit interroger sur l'objectif principal des actions, qui doit être avant tout l'enfant ». Vous estimez donc que ce n'est pas encore assez souvent le cas ? Quelles sont les dérives que vous avez constatées ? Comment les expliquez-vous ?

A.R : Ce point est essentiel et fondateur de notre travail. Il s'inscrit dans notre pensée comme une « évidence ». La présence de l'enfant est indissociable de la définition de la parentalité. Or, lors des échanges que nous avons pu avoir, ce point-là a été à l'origine de nombreux débats, voire d'opposition. La vulnérabilité est lue du côté du parent. Nous ne le réfutons pas, mais nous sommes soucieux qu'une vision binoculaire constante mène les actions : celle qui va considérer certes le parent, mais également l'enfant. Cette double focale est aujourd'hui, à nos yeux, très sous-estimée et insuffisamment mise en œuvre. Il en découle que l'enfant s'inscrit trop souvent comme un angle mort de toutes les politiques publiques.

Sans cette lecture conjointe, les attentes reposent

L'INVITÉE DU NUMÉRO

sur le parent et les critères sont définis de manière très adultomorphe, bien souvent très éloignés des besoins fondamentaux de l'enfant. Or, sans la considération de cette boussole, et en particulier du méta-besoin de sécurité, nous nous éloignons bien vite de l'enfant, de son développement et de sa souffrance. L'enfant est alors au bout de la chaîne, mais si éloigné qu'il est perdu de vue ! Et alors, la souffrance des adultes, parents et professionnels, prend tout l'espace. Les chiffres sont là et la santé de nos enfants se détériore de manière massive d'année en année, que ce soit sur le plan de la santé mentale ou physique. Ils nous crient leur malaise, à travers des troubles du comportement qui envahissent l'environnement scolaire, la violence qui débute de plus en plus tôt et les idées suicidaires pour lesquelles les passages à l'acte ne sont plus des tentatives, mais des « réussites ». Il est urgent de les entendre ! La profonde insécurité vécue par les adultes, qu'ils soient parents ou professionnels est une des raisons à nos yeux, de ces dérives. Inscrits dans un « mode survie » pour faire face à la dégradation de leur vécu, ils n'ont plus la disponibilité suffisante pour mener à bien leur mission de « caregiver » et s'appliquent déjà à trouver leur propre équilibre. Mais ceci n'est pas corrélé à la temporalité de l'enfant, qui sans l'adulte ne peut quant à lui se sécuriser. Son exploration, qu'elle soit de l'ordre des apprentissages, mais aussi du développement de ses compétences s'en trouve alors impactée et se manifeste par une dégradation de sa santé.

LE BPE : Quels sont les principaux freins que vous avez identifiés à cet objectif d'amélioration des compétences, des pratiques, d'efficacité, etc. des acteurs du soutien à la parentalité ?

A.R : Nous sommes, en France, riche d'une vision pluriculturelle, mais ne parvenons pas à inscrire cette diversité dans une lecture intégrative. Nous ne nous autorisons pas à articuler nos savoirs pour en construire une culture commune partagée et partageable. Nous nous installons parfois dans un esprit de compétition peu propice à la collaboration. D'autant que ces discordances inscrivent dans les discours de nombreuses incohérences, bien loin de la stabilité et la cohésion dont ont besoin ces familles en construction. Nous générons alors l'inverse des besoins de tous (enfants, parents et professionnels) entraînant un profond sentiment d'insécurité, qui impacte l'ambiance globale de notre société. Ce sentiment de danger est majoré à mes yeux, par les propositions de mesures de contrôle, qui sont apportées comme une des réponses à la désorganisation. Or,

loin de rassurer, elles sont vécues comme une menace et ne mobilisent ni la motivation ni l'exploration. Le défi est de passer d'une chaîne d'insécurité à une chaîne de sécurité, où la confiance mutuelle, l'envie de collaboration et de richesse de la diversité l'emportent.

LE BPE : Les acteurs sont multiples. Leurs approches, leurs méthodes, leurs philosophies ou encore les profils de leurs salariés (ou bénévoles), sont souvent différents. Est-ce un frein, une chance ?

A.R : Une chance à la condition de transformer l'essai et de ne pas se laisser enfermer dans des doctrines, en les opposant les unes aux autres. Une chance encore, à la condition d'être curieux de découvrir ce que l'autre peut nous apprendre. Une chance toujours à la condition d'accepter de se remettre en question, à l'aune des connaissances actualisées et des recherches appliquées. Une évaluation rigoureuse de nos pratiques est indispensable.

LE BPE : Avant même le début de votre travail, un « Collectif associatif du Soutien à la Parentalité », s'inquiétait du risque d'une « standardisation » des offres. « Il faut donc se garder des illusions technocratiques qui voudraient que l'on puisse harmoniser et standardiser les connaissances et les compétences nécessaires à l'organisation fonctionnelle des relations humaines, quelles qu'elles soient, et a fortiori celles qui unissent un parent à son enfant », écrivaient les 12 réseaux associatifs du soutien à la parentalité signataires (Acepp, ADMR, ATD Quart Monde, Unaf, Uniopss...). À l'issue de votre travail, que répondez-vous à cette crainte d'uniformisation, de standardisation ?

A.R : Dès le début de notre travail, nous avons évoqué auprès du cabinet de Mr Taquet cette même préoccupation. Elle a été à l'origine d'une réécriture de la lettre de mission, afin que le livrable ne soit pas constitué d'une liste de diplômes ou de référentiels métiers. Nous rejoignons donc les craintes de ce collectif. Nous avons fait le choix d'un processus participatif large, auquel d'ailleurs nous avons convié ce collectif. Ce questionnement a d'ailleurs abouti à une reformulation de notre travail, passant « du socle de compétences » à une « base d'habiletés ». En effet, tout nivellement aurait pour résultat d'appauvrir la richesse des interventions et la diversité des intervenants. Elle verrait également la négation d'un processus de graduation indispensable à intégrer à cette réflexion. Cependant, afin de permettre que chacun

L'INVITÉE DU NUMÉRO



puisse se reconnaître, de sa place, comme légitime et légitimé dans l'écosystème et que les actions puissent s'articuler et être synergiques, la définition d'une culture commune, comme une base sur laquelle construire nos collaborations est incontournable.

LE BPE: Plus globalement, comment a-t-il été reçu par les acteurs concernés et par la DGCS ?

A.R : L'accueil a été très inégal. Enthousiaste par un grand nombre d'acteurs engagés depuis longtemps auprès des familles et qui se sentaient exclus du champ du soutien à la parentalité. En effet, il a été fait le choix, en France, dans la période du début de la mise en œuvre de ces politiques publiques, d'en donner une lecture sociale. Or, notre société a évolué et les familles aussi. Ce choix, fait hier, ne s'inscrit plus, pour de nombreux acteurs, en adéquation avec les enjeux d'aujourd'hui. Il peut alors induire une vision parcellaire des enjeux du soutien à la parentalité. Nous estimons, à l'instar de nombreux contributeurs, qu'il constitue une perte de chance pour nombre d'enfants et de familles, qui, de ce fait, ne fréquentent pas des dispositifs pourtant pensés pour eux. Pour d'autres, l'accueil a été plus réservé et ils ont fait le choix de se réunir dans un collectif, comme vous l'avez cité précédemment, soucieux sous cette forme de partager leurs inquiétudes. La DGCS, quant

à elle, a été d'une aide constante dans la mise en œuvre de notre travail et son directeur, Jean-Benoît Dujol, accompagné de Anne Morvan-Paris et Jean-Régis Catta, nous ont reçus afin que nous puissions leur partager nos conclusions.

LE BPE : Vous travaillez de manière collaborative. Souhaitez-vous encore recevoir des contributions, des témoignages ? Si c'est le cas, comment nos lecteurs peuvent-ils le faire ?

A.R : Nous sommes soucieux que ce travail puisse poursuivre son chemin et que les préconisations proposées soient utiles sur les territoires. Nous recueillons encore des avis, mais nous ne pourrions plus malheureusement enrichir le rapport. Nous aspirons profondément à poursuivre le chemin et serions très soucieux de participer à la suite des échanges, en particulier avec le collectif déjà cité, afin que de nos divergences puissent naître des réponses concrètes au service des enfants et de leur famille.

LE BPE : Pour conclure, je vais me faire l'avocat du diable. Dans notre pays, la production de rapports est pléthorique, et pas seulement en matière de protection de l'enfance, bien sûr. Mais aussi pertinents soient-ils, on ne mesure pas toujours leurs portées, leurs impacts réels sur le terrain. Comment, selon vous, passer des préconisations aux applications ?

A.R : J'ai pour habitude, dans mon exercice de psychiatre, d'être très soucieuse de poser un regard très humble sur toutes nos actions. Il est des choses qui ne nous appartiennent pas et qui s'inscrivent dans une conscience plus collective. C'est dans cet état d'esprit que nous avons mené ce travail. Avec beaucoup de modestie, nous avons souhaité, nous adossant à notre expertise de professionnels de terrain, participer à cette réflexion qui nous concerne tous : l'avenir de « nos » enfants ! Nous avons engagé du temps et beaucoup d'énergie, avec une attention portée à tous ceux qui y ont participé. Il ne s'agit pas d'une vérité, mais de propositions très concrètes sur lesquelles nous proposons de nous appuyer pour sortir d'un constat particulièrement préoccupant. Le temps n'est plus aux bilans, mais à la mise en œuvre d'une véritable politique publique au service de l'enfant, décroisée, synergique et collaborative, afin de leur construire l'environnement dont ils ont besoin pour grandir et s'épanouir. Il y a urgence !

<https://institut-parentalite.fr/>

DOSSIER

OÙ EST PASSÉ MON PASSÉ ?

La difficile quête de son histoire quand on a été confié

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

Ils ont 19 ans, 30 ans ou 50 ans et, un jour, ces anciens enfants confiés ont décidé d'aller consulter leur dossier ASE. La plupart ne savaient pas trop à quoi s'attendre, mais tous entreprenaient la démarche pour mieux connaître leur histoire et mieux se connaître eux-mêmes. Un espoir souvent déçu, voire source de souffrances, tant ce qu'on y trouve (rapports éducatifs, comptes-rendus d'audience, procès-verbaux, documents administratifs, données médicales...) occulte ce qui fait l'essentiel d'une vie : le quotidien. Celui des joies, des colères, des vacances, des copains, des doudous préférés, des comptines écoutées, des dessins réalisés à l'école... De tout cela, le dossier ASE ne conserve souvent que très peu de traces. Et pour cause, sa vocation n'est pas là. Faut-il se contenter de ce triste constat ? Des choses peuvent changer pour remettre ce passé au présent. Certains acteurs s'y emploient, conscients que notre histoire, si précieuse pour l'avenir, s'est tissée dans une multitude de petits riens qui comptent beaucoup.

« **J** ai eu l'impression d'être un rat de laboratoire, voilà l'un des sentiments que m'a donnés la consultation de mon dossier ASE, explique Farha, 23 ans, avec un peu de tristesse dans la voix. Comme si des cases avaient été remplies : 'Est-ce que le rat est propre ? Est-ce qu'il mange bien ? Est-ce qu'il participe à la vie commune ?'. Parfois, heureusement, quelques phrases montraient que j'avais aussi été regardée comme être un humain, agréable cultivée, souriante... » Les mots de Farha sont durs. On ne peut pourtant pas la taxer d'être en conflit avec l'ASE puisque cette jeune femme intellectuellement brillante (elle entra à la fac à 15 ans) a choisi d'y travailler. « Je suis éducatrice spécialisée dans les placements à domicile, rattachée à une MECS des Pyrénées-Orientales », poursuit-elle. Elle se garde toutefois de parler de son long parcours en protection de l'enfance avec les parents ou avec ses collègues. « Cela évite que l'on se demande si j'adopte bien une posture professionnelle ou bien si j'ai celle d'une personne concernée », explique-t-elle.

Farha connaît donc la protection de l'Enfance de l'extérieur et de l'intérieur. Suivie à domicile dès sa naissance, elle a été confiée à ses 7 ans, passant de foyers de l'enfance en familles d'accueil en Normandie puis en Dordogne. « J'ai le souvenir d'une jeunesse à me trimballer des cartons et des valises, toujours sur le qui-vive, ignorant où je serai après-demain. » Une histoire morcelée qu'elle a cherché à mieux cerner en allant consulter son dossier ASE à ses 19 ans. « Entre mes 13 ans et mes 16 ans, j'ai été suivie par un psychiatre qui m'a surmédicamentée. J'ai perdu des souvenirs et j'ai aussi d'autres 'blancs' sans doute liés à des traumatismes. J'espérais rattacher des morceaux du puzzle. »

Plus de 8 mois passèrent entre sa demande de consultation du dossier et le rendez-vous au service du département. « Correspondance avec les juges, mesures d'assistance éducative, bilans, quelques lettres... Ce dossier était gros, sans doute à cause de mes nombreux placements et de mes longues années passées en protection de l'enfance », suppose Farha. Pourtant, elle ne s'est pas reconnue dans cette masse d'informations, notamment parce qu'à aucun moment sa parole n'a été retranscrite. Sa lecture l'a aussi souvent choquée par les jugements portés sur elle, mais aussi, ajoute-t-elle, « par les conneries et les erreurs » rapportées. « J'ai, par exemple, découvert qu'on s'était opposé à un placement pérenne en famille d'accueil en évoquant un risque de conflit de loyauté avec ma mère. Cela m'a ulcéré parce qu'au



DOSSIER

contraire, j'aurais rêvé de stabilité ! » Dans son travail aujourd'hui, l'éducatrice spécialisée garde toujours en tête que ses écrits seront peut-être un jour lus par les enfants qu'elle accompagne. « Je veille à ne pas avoir de jugement de valeur. Je pèse mes mots pour être totalement objective, ma formation m'y a d'ailleurs sensibilisée. »

La jeune femme regrette aussi beaucoup de n'y avoir trouvé aucun élément de sa vie quotidienne, particulièrement des photos d'elles. *« J'en ai deux ou trois avant mes 4 ans puis plus rien jusqu'à mes 15 ans, lorsque j'ai eu mon premier smartphone. J'ignore donc à quoi je ressemblais. J'ai participé à des spectacles, fait des compétitions de basket, fêté des Noël, des anniversaires... Nos éducateurs prenaient pourtant des photos de ces moments-là. Cela m'aurait aidé à tourner une page de savoir que quelque part, des traces de mon histoire existent. »* Farah est allée les chercher dans sa MECS, mais a découvert que tout avait disparu, à l'exception des rapports éducatifs. *« Les MECS ne sont pas juste des toits, ce sont des lieux de vie et d'éducation.*

Mais sans traces c'est un peu comme si cela n'avait jamais existé. »

LE DOSSIER N'EXISTE PAS TANT QU'IL N'EST PAS DEMANDÉ

Ce manque d'éléments de vie du quotidien dans les dossiers ASE, Farha n'est pas la seule à le constater. Et pour cause, ce dossier est avant tout une sauvegarde administrative. La consultation de leur dossier ASE est souvent décevante, car les anciens enfants confiés viennent y chercher des réponses qui n'y sont pas ou alors de manières déformées.

« Ce qu'on appelle le dossier ASE c'est en réalité trois sous-dossiers que les services des départements reconstituent lorsqu'ils reçoivent une demande de consultation », explique Bérangère Novel, responsable enfance adoption de la direction générale de l'Action Sociale du département de l'Ain. *« Ces trois dossiers sont, à gros trait, un dossier médical, un dossier administratif (courriers, convocations, décisions de justice, rapports, mesures éducatives, documents relatifs au contrat jeunes majeurs,*



DOSSIER

correspondances...), et une série de documents judiciaires (ordonnances de reconduction de placement, rapport, audience, échanges entre le tribunal et les services de protection de l'enfance). S'y ajoutent des documents qui proviennent du 'Dossier Établissement' qui viennent donc des lieux d'accueil, lorsque les enfants ne sont pas placés en familles d'accueil. » Si les grands principes sont communs, les pratiques, les archivages ou encore les méthodes de consultations diffèrent beaucoup d'un département à l'autre. Cela explique que certains concernés se retrouvent avec des dossiers très complets et d'autres beaucoup moins.

Lorsqu'un ancien enfant accueilli demande à consulter son dossier, les départements doivent donc d'abord le constituer en allant piocher les documents dans les archives départementales. Et selon les départements la mise en forme du dossier est plus ou moins poussée. « De notre côté, nous effectuons un gros travail en amont du rendez-vous, explique Isabelle Rivière, psychologue du département de l'Ain. Ainsi, nous remettons les documents dans l'ordre chronologique et nous les classons par thématiques afin de rendre la lecture compréhensible. Il y a beaucoup d'erreurs de classement et c'est même parfois des documents d'autres familles que l'on trouve dans les archives. Cela doit évidemment être écarté. » Les départements sont aussi tenus de masquer, « caviarder », tout ce qui concerne les frères et les sœurs, tout ce qui peut porter préjudice à un tiers, mais aussi les demandes de confidentialité (par exemple, un voisin qui aurait fait un signalement et demandé l'anonymat). Lorsqu'elle accueille quelqu'un en consultation de dossier, Isabelle Rivière le prévient systématiquement qu'il ne trouvera pas tout ce qu'il en attend. « Car, il y a peu de choses qui relèvent de son quotidien, or, c'est souvent ce qu'ils cherchent tous d'une manière plus ou moins consciente. »

DIS-MOI COMMENT TU T'APPELLES, JE NE TE DIRAI PAS QUI TU ES

Pour les dossiers les plus anciens, les manques sont parfois considérables. C'est ce qu'a vécu Nathalie, 52 ans, qui n'a d'ailleurs appris l'existence du dossier ASE qu'en 2017. « Je suis allée le consulter en 2021, après le décès de ma mère avec laquelle je ne parlais plus », explique-t-elle. Il y avait eu de lourdes défailances dans les procédures judiciaires qui, assure-t-elle, l'avaient conduit à devoir vivre avec l'un des membres de sa famille qui n'était autre que son agresseur ! Nathalie espérait comprendre ce qui s'était passé, malheureusement son dossier ne comportait que 6 feuilles sans intérêt, actant sa sortie des dispo-



sitifs. La pochette encore bombée témoignait pourtant qu'elle avait été un jour très remplie. Même si à l'époque, Nathalie ne cherchait pas spécialement des traces de son enfance, elle aurait aimé en découvrir. « Je n'ai aucun document relatif à ma vie dans ma famille ou pendant mon placement. Je n'ai de moi qu'une unique photo à l'âge de 11 ans. J'aurais voulu trouver une photo à mon entrée dans un foyer pour jeunes filles à mes 15 ans, mes bulletins de notes et plus encore les petites histoires que j'écrivais toute petite pour mon père, décédé avant mes 11 ans. Cela peut paraître idiot, mais se construire sans support de son passé, sans dessins, sans photos, sans jouets, sans nos créations à l'école... c'est compliqué. Cela m'a manqué comme l'amour familial m'a manqué. » Évidemment, pour ses deux garçons, aujourd'hui de jeunes adultes, Nathalie a conservé des tas de souvenirs dans des cartons, notamment des photos qui, dit-elle, sont « l'ADN de nos moments de vies. D'ailleurs, même avec des photos notre mémoire nous joue des tours ; 'c'était quand, c'était où ?', se demande-t-on souvent. Alors sans photo, c'est le passé lui-même qui n'existe pas. »

PAR DES PROFESSIONNELS POUR DES PROFESSIONNELS

Maxime, 21 ans, étudiant en gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire a eu, lui, la chance de consulter, en 2022, un très gros dossier. Il faut dire

DOSSIER

DU CÔTÉ DES ARCHIVES : COMMENT CELA SE PASSE ?

Les explications d'Hélène Zettel,
conservatrice du patrimoine du Service interministériel des archives de France

L'Aide sociale à l'enfance désigne tout à la fois une politique publique et le service chargé de la mettre en œuvre. Héritiers de ceux de l'assistance publique, les services de l'Aide sociale à l'enfance relèvent, depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, des collectivités départementales. Il n'existe pas de régime d'accès spécifique aux dossiers d'Aide sociale à l'enfance. Déterminer leur communicabilité peut s'avérer complexe.

Les pièces qui constituent le dossier d'Aide sociale à l'enfance peuvent relever de plusieurs délais de communicabilité différents :

- 50 ans à compter de la date du document, si sa communication porte atteinte à la protection de la vie privée des personnes.

- 50 ans à compter de la date du document, lorsqu'il comporte une appréciation ou un jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou facilement identifiable, ou lorsqu'il fait apparaître le comportement d'une personne dans des conditions susceptibles de lui porter préjudice, qu'il s'agisse de l'enfant qui fait l'objet du dossier ou d'un tiers.

- 100 ans à compter de la date du document, ou 25 ans à compter du décès de la personne si ce délai est plus bref, lorsqu'il est relatif aux affaires portées devant les juridictions, en l'occurrence lorsqu'il a été produit dans le cadre d'une procédure judiciaire (placement, adoption, etc.). La Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a, au fil de ses avis, déterminé les typologies de documents présents dans les dossiers d'Aide sociale à l'enfance qui revêtaient un caractère judiciaire. Il s'agit, notamment, des décisions du juge (renouvellement du placement, modifications des mesures d'assistance éducative, etc.), des courriers qu'il adresse au service de l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que les documents élaborés à l'attention du juge par l'administration (courrier de saisine du procureur de la République, rapports périodiques sur la situation et l'évolution du mineur, etc.).

- 25 ans à compter du décès de la personne ou 120 ans à compter de sa naissance, si la date de décès n'est pas connue, si la communication du document porte atteinte au secret



médical. Il s'agit, par exemple, des expertises ou des certificats médicaux parfois contenus dans le dossier.

- À l'expiration des délais de communicabilité qui pèsent sur elles, les pièces du dossier d'Aide sociale à l'enfance deviennent librement communicables à tous.

Le droit d'accès au dossier d'Aide sociale à l'enfance par l'intéressé(e)

La personne qui fait l'objet du dossier dispose, en tant qu'« intéressée », d'un droit d'accès aux documents administratifs qui le concernent, en application de l'article L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration. Il peut ainsi obtenir communication de son dossier, sans formalité particulière, avant l'expiration des délais de communicabilité.

Toutefois, ce droit d'accès de l'intéressé (...) ne s'applique pas aux informations non librement communicables concernant des tiers, par exemple les autres membres de la fratrie de l'enfant qui font l'objet du dossier. Il ne s'ap-

DOSSIER

plique pas non plus aux documents qui ont été produits dans le cadre d'une procédure judiciaire (placement, adoption, etc.), qui, par conséquent, ne relèvent pas de la catégorie des documents administratifs. (...). Jusqu'à l'expiration de ces délais, l'intéressé doit formuler une demande d'accès par dérogation aux délais de communicabilité s'il souhaite consulter des documents qui en relèvent.

Le droit d'accès dont dispose l'intéressé ne s'applique pas lorsque le dossier fait état de l'identité de ses parents biologiques et que ces derniers ont demandé la préservation du secret de leur identité lors de l'accouchement ou en confiant l'enfant au service de l'Aide sociale à l'enfance. Dans ce cas, l'intéressé doit être orienté vers le Conseil national d'accès aux origines personnelles (CNAOP), seul habilité à lever le secret des origines.

Les modalités pratiques de communication du dossier d'Aide sociale à l'enfance

En cas de demande d'accès à un dossier d'Aide sociale à l'enfance, il convient tout d'abord de déterminer la communicabilité du dossier au demandeur, en fonction des secrets protégés par la loi qu'il est susceptible de contenir, de la date des documents qui composent le dossier, du droit d'accès dont peut disposer le demandeur en tant qu'« intéressé » au titre de l'article L. 311-6 du code des relations entre le public et l'administration.

Plusieurs modalités de communication sont possibles selon les résultats de cette analyse. (...) Elles sont valables indépendamment du service qui détient le dossier (service de l'Aide sociale à l'enfance ou Archives départementales).

Option 1 : l'analyse établit que le dossier est intégralement communicable au demandeur.

Dans ce cas, la communication est de droit, et doit s'effec-

tuer selon les modalités prévues à l'article L. 311-9 du code des relations entre le public et l'administration.

Option 2 : l'analyse établit que le dossier est partiellement communicable au demandeur.

Si l'occultation des mentions encore protégées ou l'extraction des documents non communicables est possible, le demandeur peut obtenir la communication immédiate de la partie librement communicable du dossier, sans formalité et selon les modalités rappelées dans l'option 1, en application de l'article L. 311-7 du code des relations entre le public et l'administration.

Il convient alors de signaler au demandeur qu'une partie du contenu a été occultée ou extraite et de lui proposer d'effectuer une demande d'accès par dérogation aux délais de communicabilité pour accéder à l'intégralité du contenu du dossier (voir option 3).

Option 3 : l'analyse établit que le dossier est intégralement incommunicable en raison de sa date, ou bien l'occultation des informations protégées par la loi n'est matériellement pas possible ou nuit à la bonne compréhension des documents. Dans ce cas, le service est tenu de proposer au demandeur de formuler une demande d'accès anticipé par dérogation aux délais de communicabilité, en application des articles L. 311-8 du code des relations entre le public et l'administration et L. 213-3 du code du patrimoine. (...)

En cas de refus, même partiel, opposé à sa demande, le demandeur peut saisir la Commission d'accès aux documents administratifs.

Extrait de siafdroit.hypotheses.org reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur.

que le jeune homme confié dès ses 6 mois a eu un parcours extrêmement dense, alternant familles d'accueil, MECS, retours au domicile... le tout sur deux départements. Comme tant d'autres, il a cherché à connaître son histoire dont, dit-il, il avait oublié des pans entiers. « Par exemple, je ne me rappelais plus du tout ce qui s'était passé aux alentours de mes 6 ans, explique-t-il. J'avais envie de savoir comment j'avais évolué, de lire les regards des professionnels sur moi, j'espérais aussi découvrir le nom de mon père... »

Lui aussi regrette que sa parole n'ait pas été consignée. « Dans un dossier ASE on se voit comme les professionnels nous ont vus, jugés avec des mots que j'ai trouvés parfois déplacés, ou humiliants. » Maxime dit d'ailleurs de son dossier qu'il lui a fait l'effet d'être « un document à charges ». Et comme Farha, il regrette que

sa parole n'ait jamais été retranscrite. « Lire mes propres mots retranscrits en italique, sans jugement, m'aurait permis de mieux ressentir qui j'étais. » S'il reconnaît toutefois que son dossier n'était pas que technocratique, que des regards humains, empathiques affleuraient çà et là, il a eu le sentiment que ces écrits répondaient toujours « à des normes et à des attentes pratiques, pour ne pas dire cliniques. Ce sont des écrits professionnels écrits pour d'autres professionnels, cela crée forcément un biais. »

De ces années-là, Maxime n'a rien conservé de concret : pas d'objet, pas de dessins, pas de photos, pas de peluches... Il ignore même à quoi il ressemblait avant ses 8 ans. Pour tenter de combler les vides, il y a trois ans, il a repris contact sa première famille d'accueil. « Lune des enfants avec qui j'avais donc vécu quelques

DOSSIER

années est aujourd'hui mariée et mère de famille. Elle m'a invité à déjeuner et une fois sur place, elle m'a fait la surprise de m'amener chez mon autre famille d'accueil.» Ses deux familles n'habitent, en effet, pas loin l'une de l'autre et se connaissent ! Une chance pour Maxime qui, dit-il, a alors eu une autre vision de lui-même. « Non, je n'étais pas seulement cet enfant décrit dans le dossier, colérique, qui mangeait trop ou pas assez... J'étais aussi un enfant qui jouait, qui allait à l'école, qui aimait la piscine ou qui avait un jour été retrouvé endormi sous un abribus à côté de sa trottinette ! »

« ÉCRIS L'HISTOIRE », C'EST LA TIENNE

Une grande partie des enfants accueillis en protection de l'enfance (particulièrement ceux qui ont connu une longue prise en charge) ne bénéficient donc pas de la transmission de leur histoire alors que cette connaissance est fondamentale pour bien se construire. « *Ce sont des racines dont on ne prend parfois conscience de l'importance que tardivement. Parfois, lorsque l'on perd ses parents ou lorsque l'on devient soi-même père ou mère. Ne pas être capable de dire ce que l'on a vécu, n'avoir rien ou personne pour corroborer, corriger, enrichir nos souvenirs devient alors source de souffrances et de tristesse* », explique Nathalie Chapon. Nathalie Chapon est, notamment, enseignante des Universités de Bourgogne Franche-Comté et chercheuse associée

centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire d'Aix-Marseille⁽¹⁾. Cette experte souligne que les enfants confiés n'ont pas, ou peu, accès aux traces de leur histoire qu'elles soient informelles ou formelles. « *Dans une famille lambda, la diffusion d'une mémoire familiale se fait d'une façon informelle, sans qu'on le perçoive. Ce sont des transmissions qui ne sont pas organisées, comme, par exemple, lorsqu'à l'occasion d'un repas de famille une mère évoque une recette héritée de sa grand-mère.* » Mais les jeunes protégés n'ont pas non plus accès aux formes de transmission plus formelles : albums photos, pochettes de dessins d'école, créations réalisées pour les fêtes des mères ou des « boîtes à trésors » dans laquelle un enfant va conserver un « caillou magique », un ticket d'entrée à Disneyland, la carte postale de vacances reçue d'un ami... « *Dans les établissements ou les familles d'accueil, si personne ne fait l'effort de consigner ces traces de vie qui n'ont d'anecdotique que l'apparence, alors les souvenirs finiront par s'évanouir pour tous.* »

Voilà pourquoi, avec le soutien de plusieurs partenaires (Acting for Promotion of Fostering at the European Level, l'association Nationale des Placements Familiaux, l'Association Nationale des Assistants Maternels Assistants & Accueillants Familiaux, la Fondation pour le Crédit Agricole...), la chercheuse a créé un coffret baptisé Écris l'histoire (

DOSSIER

polhis.fr/blog/membres/chapon-nathalie). Avec ses airs de coffre à bijoux, celui-ci est destiné aux enfants confiés de la naissance jusqu'à leurs 12 ans. Il comporte plusieurs éléments distincts. D'abord, deux petits tiroirs dans lesquels l'enfant peut ranger des objets qui lui tiennent à cœur : coquillages, petits jouets doudou, sucettes... Ensuite, le livre « L'histoire de Lapinou » qui raconte qu'un jeune lapin contraint d'aller habiter loin de sa famille vit néanmoins aussi de belles choses. Enfin, la dernière partie du coffret est un album de vie. Construit en chapitres qui suivent les étapes qu'un enfant confié peut rencontrer, il invite à garder des traces écrites des moments de vie. « *C'est un outil différent d'un album photo puisqu'il est conçu pour y coller aussi des poèmes, des dessins, écrire des pensées ou émotions, ajoute la chercheuse. Même si Écris l'Histoire a été imaginé pour accompagner les plus petits, j'ai souvent eu des demandes de la part de jeunes de 15 ans ou plus qui font abstraction du côté très enfantin des illustrations, car l'outil leur parle aussi.* » Lorsque l'enfant est petit, c'est un assistant familial, ou un référent, qui est chargé de le constituer avec l'enfant qui prendra ensuite le relais. Le département des Bouches-du-Rhône a ainsi créé des « Référents histoire de vie », mission incluse dans la fiche de poste. Initié avec ce département, Écris l'histoire a aussi séduit les départements du Rhône et de l'Ain. La diffusion du coffret s'accompagne d'une formation des travailleurs sociaux, assistants familiaux, éducateurs, psychologues... pour que cela devienne un enjeu d'équipe et que cela ne repose pas sur la bonne volonté de l'un ou de l'autre, explique la sociologue. « *Bien sûr, remplir ce coffret demande un peu de temps, mais ce n'est pas quelque chose de compliqué. Les freins sont plus à chercher du côté des modes de pensées et des habitudes.* »

Dans le département de l'Ain, ce sont les Assises nationales de la protection de l'enfance de 2019 qui ont joué le rôle de révélateur des attentes des jeunes sortis de l'ASE. « *Les témoignages de ces derniers évoquant leur frustration lors de la découverte de leur dossier nous avaient touchés, explique Bérangère Novel. Cela fut le point de départ de nouvelles pratiques. Nous nous sommes notamment inscrits dans la démarche initiée par Nathalie Chapon afin de mettre en place Écris l'Histoire qui s'accompagne d'une indispensable formation des assistants familiaux du département.* » Les familles d'accueil de l'Ain sont, quant à elles, invitées à remplir tous les ans ou tous les deux ans un petit dossier d'une quinzaine de pages qui décrit les déve-



loppements de l'enfant, mais surtout son quotidien, la manière dont il grandit avec des anecdotes, des souvenirs, etc. Enfin, le département mène avec Aude Kerivel du laboratoire d'évaluation des politiques publiques et des innovations une recherche-action (2021-2024) dont la thématique est *Le développement des liens d'attachement et le capital des jeunes et les enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance*. « *L'une des pistes envisagées, ajoute Bérangère Novel, est de créer un album photo chaque année et qui demeurerait au sein des Maisons d'enfants. Il serait alors consultable sur place y compris par les anciens qui viendraient y retrouver des souvenirs.* »

LA TRANSMISSION PAR LES LIENS D'ATTACHEMENT

On trouve aussi des « boîtes à souvenirs » dans certaines maisons de l'association SOS Villages d'Enfants.

DOSSIER

« Les enfants de nos villages sont encouragés à s'exprimer par divers moyens artistiques et à conserver leurs réalisations, les adultes les accompagnant créent donc souvent des boîtes à souvenirs (petits objets, photos, etc.) qu'ils emportent à leur départ », explique Fleur Rizza-Tetelain, chargée de plaidoyer pour l'association. Celle-ci propose d'ailleurs un format d'accueil particulier qui, par sa nature même (en fratrie, dans une maison familiale avec une éducatrice familiale qui partage leur vie 24 h/24), favorise cette transmission de souvenirs. Les liens d'attachements sont d'ailleurs très forts avec les Mères SOS avec lesquels la plupart des enfants restent en contact après leur départ. « Dans l'un de nos villages, ajoute Fleur Rizza-Tetelain, la psychologue initie régulièrement un travail de recherche avec l'enfant sur son histoire. Elle constitue un génogramme familial dont l'objectif est de permettre à celui-ci de comprendre son histoire familiale et les relations interpersonnelles qui la composent. Plusieurs méthodes sont utilisées pour récolter l'information : dialogue avec l'enfant, demande d'accès au dossier auprès du tribunal, entretiens familiaux, etc. Bien sûr, une attention particulière est également portée à la parole de l'enfant, y compris en dehors des séances de psychologie. » Dans un autre des villages d'enfants SOS du Nord, un projet sur l'amour fraternel a été initié en 2021. « Les fratries ou enfants qui le souhaitent pouvaient éditer un album retraçant leur histoire personnelle et fraternelle ainsi que leur parcours au sein du village. Une exposition et un vernissage ont ensuite été organisés, présentant les albums des enfants et des jeunes. »

En parallèle, les éducateurs et les cadres dirigeants constituent un « dossier établissement » qui conserve les notes d'évolution rédigées par les équipes éducatives, qui retracent le parcours connu de l'enfant, l'état de ses liens fraternels, l'avancement de sa scolarité, son état de santé, etc. C'est un outil qui permet aux professionnels d'adapter leur accompagnement en fonction des vécus de l'enfant, même en cas de changement au sein des équipes. Ces notes et documents sont aussi consultables par le jeune à sa majorité. « Nombreux sont les anciens et jeunes accueillis en village d'enfants SOS souhaitant consulter leur dossier, ajoute Fleur Rizza-Tetelain. Leur faciliter cet accès est primordial. Une dame âgée d'une cinquantaine d'années, qui avait été la première enfant accueillie dans l'un de nos villages, a récemment contacté l'établissement pour accéder à son dossier médical. Suite à des problèmes de santé récemment déclarés, elle avait besoin de connaître les

antécédents médicaux datant de son enfance. »

UN ALBUM POUR TOUTE LA VIE ?

Pour les structures qui ne permettent pas une intimité aussi forte entre l'enfant et les éducateurs que celle proposée par SOS Villages d'Enfants, l'album de vie apparaît comme l'outil le plus pertinent. Si son intérêt ne fait plus de doute depuis plus de 15 ans, sa création repose plus souvent sur des initiatives individuelles que sur des principes vraiment ancrés dans les établissements. Il y a heureusement des exceptions.

« Dans notre association qui accueille des enfants âgés de la naissance à 6 ans, nous accordons énormément d'importance à la collecte de ces instants de vie », explique Kelly Carneiro, éducatrice de Jeunes Enfants de l'association Clair Logis de Nancy. Cette structure gère un centre parental ainsi qu'une Maison des Enfants composée d'une pouponnière et d'une MECS. Cela fait 10 ans que ses équipes ont mis en place l'album de vie. Concrètement, il s'agit d'un classeur dans lequel, mois par mois, sont conservés des photos et des écrits des temps forts comme des moments les plus banals du



PHOTO © iStock

PHOTO © DR

DOSSIER

L'ACCOMPAGNEMENT PENDANT LA CONSULTATION



Consulter son dossier ASE est presque toujours un moment psychologiquement éprouvant. Voilà pourquoi les départements proposent généralement un accompagnement. Ce fut le cas pour Maxime qui a bénéficié du soutien d'une psychologue du département de la Sarthe. « La part émotionnelle fut en effet très forte, explique-t-il. Je ne vous cache pas que j'ai pleuré en découvrant les lourdes difficultés et l'instabilité de ma famille. Des choses que je n'avais pas mesurées, mais qui expliquent sans doute mes propres difficultés, ma propre instabilité à l'époque. »

Ces moments sont si compliqués à vivre que certains annulent un, deux ou trois rendez-vous donnés avant de trouver la force d'affronter leur histoire, assure Isabelle Rivière, psychologue du département de l'Ain. Elle ajoute qu'avant de les quitter, elle prend le temps de s'assurer qu'ils vont bien, qu'ils encaissent le choc de ce qu'ils ont lu, sont aptes à reprendre leur voiture ou encore si un proche les attend... « Certaines consultations durent une journée entière et d'autres reviennent une seconde fois en m'expliquant qu'il avait vu, mais sans vraiment lire, sans comprendre, tant ils étaient bouleversés... », ajoute la psychologue. Sous certaines conditions, un mineur peut accéder à son dossier ASE. Mais Isabelle Rivière souligne que le

rendez-vous est alors très différent. « L'enfant n'a pas accès à tout et c'est surtout un échange entre lui et moi. Je réponds à ses questions, mais en y mettant les formes. Si un enfant veut vérifier un souvenir et que cela correspond à ce que je lis dans les documents, je ne vais pas lui mentir. Mais pour tout ce qui est lié à la violence conjugale, la prostitution, l'alcoolisme, les abus sexuels... ma parole doit être très filtrante, très accompagnante. »

Lors de sa consultation de dossier, Farha avait demandé à être accompagnée d'un éducateur de sa MECS. « Ce fut néanmoins très compliqué à vivre, raconte-t-elle. Je m'étais construite avec certaines certitudes qui ont été totalement remises en cause. Sans doute les professionnels avaient-ils cherché à me préserver. Il y a des choses que je n'étais pas prête à encaisser, comme cette audience au cours de laquelle mes parents ont dit qu'ils n'en avaient plus rien à foutre de moi, que je pouvais mourir... »

quotidien : jeux, première sortie à la piscine, rencontres avec les parents, gourmandise pour un fruit, passion pour un dessin animé... « Bien évidemment les moments heureux sont mis à l'honneur, y compris lorsqu'il se passe de belles choses pendant les visites médiatisées. Mais nous nous attachons à ne pas consigner seulement ce qui est positif. Un enfant qui a des difficultés pour un apprentissage, ou qui a mal réagi face à une situation difficile, une mauvaise nouvelle... cela raconte aussi qui il est. »

Cet album de vie est alimenté par l'un(e) des deux référents de l'enfant, mais ses collègues sont invités à l'aider à le remplir. « Nous essayons de nous mettre à la place de l'enfant en nous demandant de quoi il aura

besoin plus tard, afin de lui donner un maximum d'éléments de compréhension de qui il était ». Lorsqu'à ses 7 ans l'enfant quitte l'association, tous les professionnels sont invités à mettre un mot expliquant le rôle qu'ils ont joué dans son accompagnement, si possible enrichi d'anecdotes personnalisées.

« Le plus souvent, l'enfant ne part pas avec son album de vie, ajoute Kelly Carneiro. Qu'il aille dans une autre MECS, en famille d'accueil ou retourne chez ses parents, nous lui laissons le temps de s'ancrer dans son nouvel environnement. Ce n'est qu'au bout de trois mois qu'on vient lui apporter son album de vie qui joue alors un rôle d'outil de transition. » Évidemment, Clair Logis n'est pas garant de ce que les institutions ou

DOSSIER

la famille d'accueil en feront. « *Notre plus belle des récompenses serait de voir un jour revenir des anciens et les entendre dire qu'ils ont toujours leur album.* »

UN COFFRE FORT VIRTUEL À SOUVENIRS

L'une des solutions pour éviter que les outils de conservation des souvenirs disparaissent au grès des changements de lieux d'accueil de l'enfant est de les rendre numériques. C'est l'approche que développe le docteur Daniel Rousseau ⁽²⁾ et de l'équipe du programme Pegase (qu'il coordonne)p, avec la « Boîte à mémoire ». Cette dernière est en quelque sorte une annexe de ce programme d'expérimentation d'un protocole de santé standardisé appliqué aux enfants ayant bénéficié avant l'âge de 5 ans d'une mesure de protection de l'enfance (www.programmepegase.fr). Pegase 2019-2024, concerne 2500 enfants placés, suivis de 0 à 7 ans et comprend notamment des bilans de santé et psychologiques réguliers, dont la conservation des données est assurée par une sorte de coffre virtuel extrêmement sécurisé. Des données qui sont aussi transmises et accessibles pendant 120 ans aux Archives nationales. « *Pegase est une petite révolution, car cela rattache le dossier médical, les antécédents médicaux, des données du parcours*

social, scolaire à l'enfant concerné et non aux établissements d'accueil comme c'est le cas actuellement », explique Daniel Rousseau. L'outil existe et offre donc la possibilité d'ajouter des éléments moins médicaux et factuels, relevant plus de l'affectif. « *Mais, prévient le docteur Rousseau, dès lors qu'on y intégrera ce type de données, il faudra définir un cadre éthique pour que cela soit vraiment la mémoire de l'enfant et pas la mémoire des adultes qui s'en sont occupés. Par ailleurs, cela soulève des questions légales. Par exemple, peut-on numériser des photos de copains de classe, des copains de MECS ?* » Une question qui s'est d'ailleurs aussi posée à la MECS Clair Logis pour la constitution des albums de vie. « *Nous demandons toujours l'autorisation des parents*, explique Kelly Carneiro. *Lorsqu'elle n'est pas accordée, nous sommes contraints de coller des vignettes sur les visages des autres enfants sur les photos.* »

Des précautions qui font cependant bondir Nathalie Chapon. « *Ces enfants sont déjà fragilisés, c'est à eux qu'il faut penser ! Arrêtons de nous cacher derrière un excès de respect du droit à l'image. Lorsqu'on organise un goûter d'anniversaire pour nos propres enfants, nous ne demandons pas une autorisation de faire des photos aux autres parents !* »



PHOTO © iStock

DOSSIER

LE DÉBUT DE LA RÉSILIENCE

Jessica, 20 ans, a été accueillie entre 2007 et 2021 en MECS puis en famille d'accueil. Elle a consulté son dossier le 27 octobre 2022 pour, dit-elle, « reconstituer mon histoire avec clarté, recueillir des éléments que je n'avais pas en ma possession, mais surtout pour tourner la page et avancer... » Son dossier était très gros. Il contenait, se souvient-elle, « tous les papiers administratifs édictés durant mon placement, les rapports, les comptes-rendus des audiences, les procès-verbaux, les rapports psychologiques... Vu la taille du dossier, je n'ai pas pu tout lire... malgré les trois heures que j'y ai passées. » Jessica fut parfois très émue à la découverte des « choses difficiles » qu'elle a lues. « Cela m'a beaucoup travaillé les jours suivants. Je repassais en boucle dans ma tête ce que j'avais oublié et ce que j'ai appris. Je relisais en boucle les feuilles que j'avais demandé à prendre avec moi. Mais je suis surtout sortie du rendez-vous avec une sensation énorme de fierté, fière d'avoir survécu à tout ça, fière de la personne que je suis devenue malgré tout ça ! »

NUMÉRISER LA VIE

Ce qui est certain, c'est que la question de la numérisation se pose de manière de plus en plus fréquente et pas toujours sereine. Ainsi dans le département de l'Ain, les documents des dossiers ASE sont 100 % dématérialisés depuis 2019. « Concrètement, cela signifie que les rapports, mais aussi les photos, les lettres sont elles aussi scannées... avant d'être détruites, se désole Isabelle Rivière. C'est terrible. Certains découvrent l'écriture de leurs parents, de leurs grands-parents, sans pouvoir toucher le papier. Parfois, le scan est incomplet ou illisible... c'est très violent à vivre. » L'équipe du département se refuse d'ailleurs à proposer les consultations du dossier ASE sur écran. « Regarder des pièces au kilomètre, sans logique, sans masquage des informations

relatives au tiers ce n'est pas imaginable », défend la psychologue. En conséquence, pour chaque demande de consultation de documents récents, ceux-ci sont réimprimés avant le rendez-vous.

Dans le cadre de ses interventions professionnelles, l'éducatrice spécialisée Farha, souligne que, « désormais la parole des enfants est collectée, les photos, les dessins sont, au même titre que les rapports, envoyés par scan aux référents ASE, la MECS conservant les originaux », preuve que, malgré les hiatus, les choses évoluent.

À l'heure de conclure cet article, on ne peut que constater à la fois les frustrations, voire les souffrances, que génère la consultation du dossier ASE, mais aussi la prise de conscience qui se fait de plus en plus jour et les solutions qui se dessinent. Osons faire le pari du bon sens et de l'humanité en espérant leur rapide diffusion. Le BPE espère y contribuer avec de dossier. ■

1- Nathalie Chapon est enseignante des Universités de Bourgogne Franche-Comté, chercheuse au laboratoire de psychologie de Besançon, chercheuse associée centre méditerranéen de sociologie, de science politique et d'histoire d'Aix-Marseille et Représentante d'Aix Marseille Université à l'Observatoire départemental de la Protection de l'Enfance Bouches-du-Rhône. Cette

2- Le Docteur Daniel Rousseau est le médecin coordinateur du programme Pegase. Pédopsychiatre libéral, praticien du Service de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU d'Angers, pédopsychiatre du Foyer Départemental de l'Enfance du Maine-et-Loire depuis 1990, il a mené des recherches en Protection de l'enfance depuis plus de 20 ans (Recherche Saint-Ex : 129 bébés placés suivis 29 ans).



N.D.L.R : les problématiques spécifiques aux situations des personnes nées sous X comme l'accès aux origines, non traitées dans ce numéro avaient fait l'objet d'un numéro antérieur (N°95) qui sera prochainement mis à jour.

Nous adressons nos plus vifs remerciements à celles et ceux qui nous ont aidés à vous proposer ce dossier :

Alice Bonatti (DPJJ), Kelly Carneiro (Clair Logis), Nathalie Chapon (sociologue, professeure des Universités), Olivier Hoerner (anc. Uradepape Grand-Est), Martine Manneville (Fnadepape), Leo Mathey (REPAIRS !), Bérangère Novel (Département de l'Ain), Tony Quillardet (association « Parlons d'eux »), Isabelle Rivière (Département de l'Ain), Fleur Rizza-Tetelain (SOS Villages d'Enfants), Daniel Rousseau (pédopsychiatre), Hélène Zettel (Archives de France) et tous les anciens mineurs confiés à l'ASE qui ont eu la gentillesse de partager leur vécu avec nous.



IL FAUT TO

Dans l'esprit du proverbe africain "Il faut tout un village pour élever un enfant", SOS Villages d'Enfants propose dans cette rubrique un éclairage des divers enjeux de la protection de l'enfance illustrés par les programmes et actions qu'elle développe dans une logique de synergie entre acteurs afin de créer des alliances éducatives dans l'intérêt de l'enfant.

La violence entre enfants, une préoccupation nationale

PAR EMMA BAZ ET
SYLVIE DELCROIX



Prévenir et répondre aux violences entre enfants : le projet européen de SOS Villages d'Enfants pour outiller les professionnels et les jeunes de la protection de l'enfance

LES VIOLENCES ENTRE ENFANTS, DE QUOI PARLONS-NOUS ?

La question des violences entre enfants émerge régulièrement dans le débat public, essentiellement en lien avec le harcèlement scolaire. Ainsi en France, sur les 12 millions d'élèves, près de 700 000 seraient la cible de harcèlement scolaire¹ soit 5 à 6 % des élèves. Selon les associations, ce chiffre est pourtant sous-estimé et s'élèverait en réalité à 10 %. Une récente étude de l'IFOP explique que « ces violences auraient lieu majoritairement au collège (54 %) mais aussi lieu en primaire (23 %) et au lycée (13 %) »².

La lutte contre le harcèlement scolaire est donc devenue un enjeu majeur conduisant à l'adoption le 2 mars 2022 de la loi 2022-299, dite « loi Balanant ». Elle fait du harcèlement scolaire un délit, punissable « de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende à dix ans d'emprisonnement et 150 000 euros

d'amende lorsque les faits auront conduit la victime à se suicider ou à tenter de le faire »³.

EN QUOI LES QUESTIONS DE VIOLENCE ENTRE ENFANTS SONT-ELLES CENTRALES EN PROTECTION DE L'ENFANCE ?

La violence entre enfants est aussi une forme de violence très courante pour les enfants et les jeunes accueillis en protection de l'enfance. Ces derniers soulèvent d'ailleurs régulièrement cette question et en parlent comme d'un problème important affectant leur vie.

En effet, les enfants et les jeunes accueillis en protection de l'enfance ont souvent été confrontés à des maltraitances, de la violence ou de la négligence, générant d'importantes conséquences en termes émotionnel, relationnel et comportemental. Ils sont dès lors plus exposés au risque de devenir cibles de violence de la part de leurs pairs (enfants ou jeunes appartenant à la même tranche d'âge), ou d'en être eux-mêmes initiateurs⁴. Les situations de violence entre enfants peuvent être complexes et prendre différentes formes : physiques, sexuelles ou psychologiques.

TOUT UN VILLAGE...

Les professionnels qui accompagnent les enfants ont souvent du mal, malgré leur prévalence, à traiter ces situations de violences de manière appropriée. Lorsqu'ils s'expriment sur ce sujet, les enfants et les jeunes indiquent qu'il est essentiel, pour les adultes qui les entourent comme pour eux-mêmes, de mieux comprendre le phénomène, les mécanismes de ces violences et d'être préparés pour y répondre. Ils insistent également sur la nécessité qu'un soutien soit apporté à tous les enfants concernés : cibles, témoins ou initiateurs⁵.

UN PROJET À LA DIMENSION EUROPÉENNE POUR MIEUX PRÉVENIR LES VIOLENCES ENTRE ENFANTS

LE PROJET EUROPÉEN PORTÉ PAR SOS VILLAGES D'ENFANTS : UNE LECTURE À L'AUNE DES DROITS DE L'ENFANT

Conscient de l'importance du phénomène, et dans la continuité de leur engagement pour la promotion et la défense des droits de l'enfant, SOS Villages d'Enfants International et plusieurs de ses associations membres (5 pays partenaires : Belgique, Espagne, France, Italie et Roumanie) ont réuni

leurs efforts dans un projet « **Prévenir et répondre aux violences entre enfants : adopter des comportements protecteurs** » soutenu par la Commission européenne⁶. Ce projet, initié en mai 2021 et qui se clôturera en 2023, **vise à former les enfants, les jeunes et les professionnels de la protection de l'enfance sur les violences entre pairs pour mieux les préparer à les prévenir et à y faire face.**

UN PROJET QUI SE DÉPLOIE EN QUATRE PHASES

Toutes les activités menées durant le projet sont coordonnées au niveau européen et mises en œuvre au niveau national dans chacun des pays partenaires. En France, SOS Villages d'Enfants s'appuie sur un réseau de partenaires agissant également dans le secteur de la protection de l'enfance : la Croix-Rouge Française, le Département du Nord, la Fondation la Vie au Grand Air, l'Observatoire parisien de la protection de l'enfance et Repairs!⁷⁵.

L'APPROCHE DES « COMPORTEMENTS PROTECTEURS »

Les objectifs du projet et des formations qui y sont proposées sont de prévenir les violences entre pairs par une double approche : accompagner les enfants et les jeunes à développer des comportements

ETAT DES LIEUX

mai - décembre 2021

Réalisé dans les 5 pays partenaires auprès de 121 professionnels et de 47 jeunes par le biais de sondages, de discussions de groupe et d'entretiens entre jeunes.

décembre 2021 - mai 2022

CONCEPTION D'OUTILS DE SENSIBILISATION ET DE SUPPORTS DE FORMATION

Sur la base des informations recueillies auprès des jeunes et des professionnels, et des connaissances sur cette question, conception d'outils pour répondre au mieux aux problèmes soulevés (comme le guide pratique par exemple).



IL FAUT TO

mai 2022 - février 2023

FORMATIONS

En France, formations à destination de 60 professionnels de la protection de l'enfance, ateliers de sensibilisation pour 60 enfants accueillis, création d'un module e-learning et d'outils de sensibilisation à destination de tout public.

mars 2023 - juillet 2023

PARTAGE DES RESULTATS

Pour favoriser une prévention de la violence entre enfants dans le système de la protection de l'enfance qui soit effective, informée, préventive et réactive.

Ces résultats sont partagés sous forme de recommandations avec les parties prenantes des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance lors d'événements de clôture nationaux (à Paris pour la France) et européen (à Bruxelles).



Guide pratique sur les comportements protecteurs, SOS Villages d'Enfants International (2022)

protecteurs pour eux-mêmes et leurs pairs; et donner aux professionnels des outils pour prévenir, identifier et réagir de façon adéquate à la violence entre pairs.

L'approche basée sur les comportements protecteurs pour la prévention des violences entre enfants met l'accent sur plusieurs dimensions:

- ▶ Les droits de l'enfant ;
- ▶ Le développement de la confiance en soi et de la résilience ;
- ▶ L'importance d'un réseau autour de soi ;
- ▶ La conscience et le respect du corps, de l'espace personnel, du consentement ;
- ▶ La sensibilisation aux valeurs sociales positives, notamment le respect de l'autre et de la différence.

Pour accompagner le développement de ces comportements protecteurs, les professionnels sont appelés à associer et mettre les enfants et les jeunes au cœur tant de la prévention que de la réponse à la violence. Des propositions sont travaillées lors de la formation des professionnels :

- Mettre en place des **espaces sûres** ; un espace sûr étant un espace dédié où les enfants se sentent en sécurité et à l'aise pour exprimer leurs préoccupations. Cet espace doit donc être accessible, agréable, calme et bénéficier de la présence d'au moins un adulte disponible. Cependant, les jeunes insistent sur le fait que l'existence d'un lieu défini ne suffit pas⁷. En effet, un espace sûr nécessite une posture appropriée des adultes qui entourent le ou les enfants : la capacité d'écoute, le respect de la confidentialité, etc.

« Nous leur expliquons que la confidentialité est très importante, même dans un cadre professionnel, pour permettre aux enfants de leur confier leurs préoccupations et ce qu'ils vivent. De plus, nous leur donnons beaucoup d'outils pour agir. Par exemple, entre la première et la deuxième session de formation, les professionnels formés ont une activité à faire. Je trouve cela très pertinent ! Ils devaient demander aux jeunes dont ils s'occupent de dresser une carte des risques dans un lieu donné, c'est-à-dire d'identifier les endroits où ils ne se sentent pas en sécurité et où il y a de la violence. Cela leur a permis de se rendre compte que la perception des zones à risque par les jeunes est parfois différente de la leur, et de réfléchir ensuite en équipe à la manière de réduire ces risques et ainsi prévenir la violence entre les enfants dans les espaces quotidiens. »
(Samah, jeune experte et formatrice)

TOUT UN VILLAGE...

- Enfin tout ne repose pas sur les professionnels en tant qu'individus. En effet, ils doivent pouvoir s'appuyer sur deux éléments : premièrement, une **culture d'organisation** réunissant l'ensemble des équipes dans une cohérence éducative et, deuxièmement, sur une approche partagée privilégiant, à la sanction systématique, les pratiques restauratives et la prise en compte de l'impact du psycho traumatisme.

LA PARTICIPATION DES JEUNES, CENTRALE TOUT AU LONG DU PROJET

Dès le lancement du projet, associer des jeunes à toutes les étapes était une exigence commune des cinq pays partenaires. Un groupe international de jeunes experts a ainsi été constitué, composé de deux jeunes de chaque pays, ayant soit une expérience en protection de l'enfance soit une expertise sur la question. Soutenus par les expertes en protection de l'enfance associées au projet, Irene Stevens (Université de Strathclyde), Evelyn Vrouwenfelder (Consultante en droit et protection de l'enfant, Ecosse) et le Docteur Chrissie Gale (Université de Strathclyde), les jeunes experts ont élaboré des messages clés, des outils de sen-

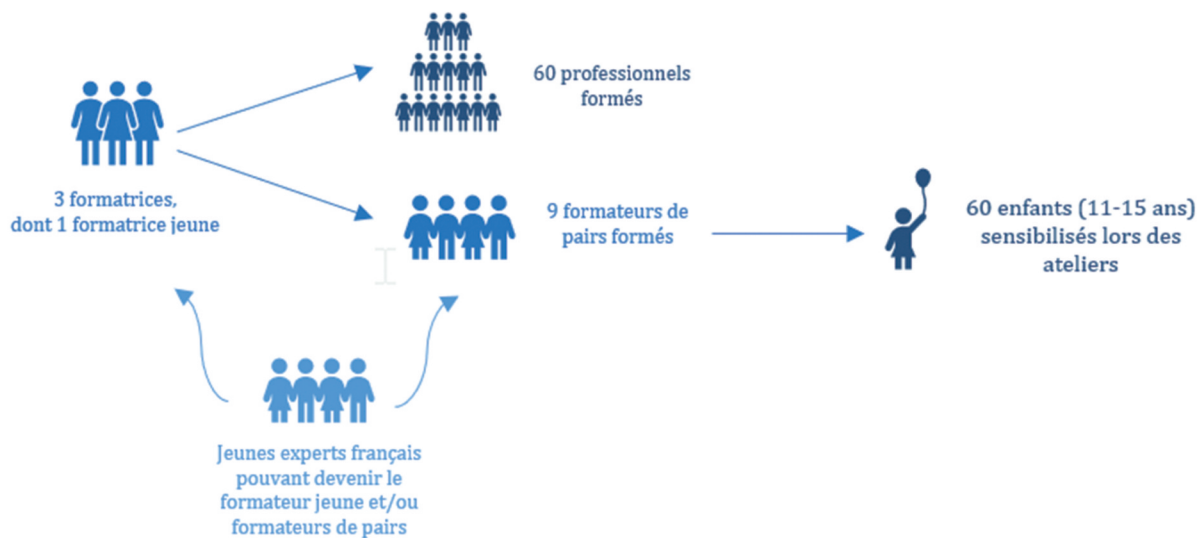
sibilisation et ont contribué à nourrir les programmes de formations.

Par ailleurs, dans chacun des pays partenaires, un groupe d'une dizaine de jeunes, âgés de 18 à 25 ans, a également pris part aux réunions et aux décisions au niveau national. Leur implication a été déterminante durant chaque phase du projet, y compris pour le travail de rédaction des recommandations.

« J'ai participé à toutes les réunions. À chaque fois, j'étais au courant de tout. J'ai aimé le fait qu'on nous laisse participer au projet et qu'on ne se contente pas de nous demander notre avis de temps en temps. Chaque fois que nous exposions notre point de vue, nous retrouvions ce que nous avons dit dans les comptes rendus de réunion, par exemple. Ce n'était donc pas du travail pour rien. » (Lordina, jeune experte et formatrice de pairs)

Certains jeunes experts ont également joué un rôle clé dans les formations et ateliers de sensibilisation déployés dans chaque pays, avec le soutien de deux formatrices expérimentées.

Zoom sur les parties prenantes du projet en France :





IL FAUT TO

Afin de dispenser la formation aux professionnels et la formation des formateurs de pairs, chacun des pays partenaires comptait une équipe composée de deux formatrices et d'une formatrice jeune pour coanimer les sessions. L'ensemble des formateurs de chaque pays ont eux-mêmes été formés lors d'une la formation de formateurs conjointe en Espagne.

« Cette formation commune avec l'ensemble des formateurs de chaque pays nous a permis d'échanger sur le fonctionnement de la protection de l'enfance propre à notre pays. C'était vraiment intéressant de constater les différences de gestion de cette politique publique en fonction de chacun des pays. Cela m'a permis d'obtenir une vision plus globale de la protection de l'enfance en Europe. » (Samah, jeune experte et formatrice)

Quant aux ateliers de sensibilisation des enfants, l'animation par des formateurs de pairs a permis de les transformer en un réel espace de réflexion et discussion entre jeunes.

La participation des jeunes et leur point de vue sur la violence entre enfants ont donc permis de développer des outils et des formations dont le contenu était fidèle à leurs préoccupations. Pour beaucoup d'entre eux, il s'agissait d'une première expérience d'animation de formation, ce qui leur a apporté tant sur le plan personnel que professionnel, comme en témoigne Lordina :

« Ce projet m'a fait beaucoup réfléchir à mes études. À l'origine, je voulais étudier le droit, mais je ne me sentais pas capable de travailler dans le domaine des droits de l'enfant, car je pensais que c'était un sujet trop sensible pour moi. Cette formation m'a fait comprendre que je pouvais prendre du recul avec ma vie privée et aider les autres. Je vais m'orienter vers une licence en droit et j'aimerais faire un master en droit de la famille. » (Lordina, jeune experte et formatrice)

PRÉVENIR, IDENTIFIER ET RÉAGIR DE FAÇON ADÉQUATE À LA VIOLENCE ENTRE ENFANTS

LES FORMATIONS ET OUTILS DÉVELOPPÉS ET PROPOSÉS AUX PROFESSIONNELS ET AUX ENFANTS

Des éléments de réflexion et de connaissance partagés ont été proposés par les jeunes eux-mêmes : comprendre les raisons pour lesquelles la violence entre pairs se produit, où elle se produit et ce qui peut aider à la prévenir ; mais aussi, lorsque ces violences n'ont pu être évitées, comment protéger les enfants ? Qu'attendent-ils des adultes pour soutenir ceux qui en sont la cible et accompagner ceux qui en sont les initiateurs ?

Ce projet européen, pour passer de la théorie à la pratique, propose une approche globale s'appuyant sur :



1) Des **formations à destination des professionnels de la protection de l'enfance**, leur permettant de prévenir, identifier et réagir à la violence entre enfants de façon équilibrée et bienveillante, et dans l'intérêt supérieur de chaque enfant. Pendant ce projet, 60 professionnels de SOS

OUT UN VILLAGE...

Villages d'Enfants et des partenaires, ont assisté à ces formations coanimées par une formatrice jeune.

2) Des **ateliers animés par les pairs** pour renforcer la capacité d'enfants, âgés de 11 à 15 ans et accueillis en protection de l'enfance, à appliquer dans leur vie quotidienne l'approche fondée sur les comportements protecteurs. Là encore, une soixantaine d'enfants accueillis par les partenaires du projet en ont bénéficié.

3) Un **livret adapté aux enfants** de 8 à 11 ans, « **Parlons-en : bien s'entendre et se protéger les uns les autres** » élaboré par les jeunes experts de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne et de Roumanie. Ce support permettant d'explorer, avec les plus jeunes, la question des violences entre enfants et d'ouvrir la discussion sur ce qu'ils peuvent faire lorsqu'ils sont concernés par ces violences.

4) Un **module d'e-learning** gratuit d'une durée de 65 minutes, destiné aux professionnels de la protection de l'enfance et aux autres adultes travaillant avec des enfants.



Livret pour enfants,
SOS Villages d'Enfants
International (2022)

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES FORMATIONS

Selon les participants, les points forts de ce projet sont les suivants :

- Aborder ce thème à la fois avec les professionnels et les enfants et jeunes ;



Groupe des formateurs de pairs



Formation des professionnels français

L'ensemble de ces outils sont disponibles sur demande et en libre accès sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://cutt.ly/u4Hk9nw>
Les formations pour les professionnels de la protection de l'enfance continueront d'être proposées par le service de formation de SOS Villages d'Enfants à l'issue du projet.
Pour plus d'information, vous pouvez contacter le département formation à l'adresse : dac.formation@sosve.org



IL FAUT TO

- S'appuyer sur l'approche basée sur les comportements protecteurs ;
- Proposer des contenus et des outils conçus et portés par des jeunes ayant eu un parcours en protection de l'enfance.

CE QU'EN DISENT LES ENFANTS

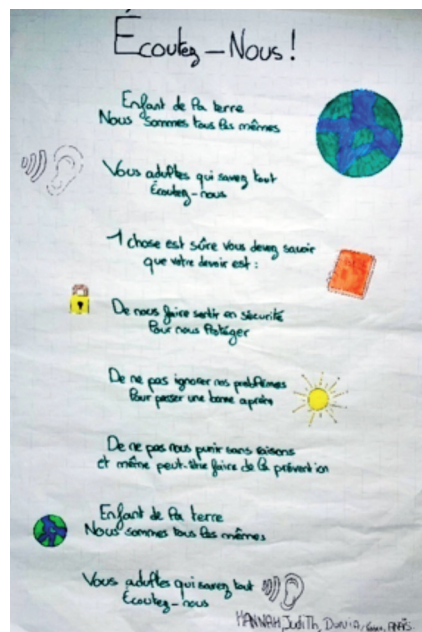
Le contenu abordé lors de ces ateliers, comme les techniques de formation, a favorisé une meilleure compréhension de ce que sont les différentes formes de violences entre enfants et de leur impact sur les cibles, les témoins et les initiateurs.

« Les activités étaient très ludiques : dessine-moi un bon ami, qu'est-ce qu'un mauvais ami, respecter son espace personnel... Cela a permis d'aborder plus facilement le sujet des violences faites entre enfants » (Samah, jeune experte et formatrice)

Ces ateliers ont été l'occasion pour les enfants de développer une réflexion commune et de revisiter certains concepts comme les stéréotypes, le consentement ou la discrimination. Si ces activités ont pu faire remonter des émotions fortes chez certains enfants, elles ont aussi aidé à mieux comprendre l'impact de certains agissements, sous l'angle du vécu et des émotions de chacun.

« L'objectif était que les jeunes forment les jeunes. Cela a permis de générer un espace de confiance, pour que les enfants soient plus à l'aise et puissent s'ouvrir. Pour cela, il fallait que le cadre ne soit pas trop institutionnel et qu'ils ne se disent pas "attention à ce qu'on dit devant les adultes" » (Samah, jeune experte et formatrice)

« À la fin de l'atelier, les enfants devaient faire des recommandations aux adultes sous le format de leur choix. Un groupe s'est vraiment impliqué et a écrit un slam. C'était touchant de les voir si investis pour faire passer leurs messages. Je suis fan de leur affiche ! » (Samah, jeune experte et formatrice)



Slam réalisé par un groupe d'enfants lors d'un atelier

Ce projet a créé un espace où le questionnement libéré de pair à pair est possible et où la place est laissée aux enfants, leur permettant de réfléchir eux-mêmes à des solutions bienveillantes face aux situations de violences qu'ils rencontrent.

Pour autant, ces ateliers nous ont aussi rappelé l'importance de la présence d'un adulte pour les accompagner dans l'exercice de leurs droits et leur garantir un espace de dialogue sécurisé. Cela a été en particulier le cas pour soutenir certains enfants et jeunes lorsque les émotions ont été fortes ou s'ils avaient du mal à s'inscrire dans une dynamique de groupe.

CE QU'EN DISENT LES PROFESSIONNELS

Les professionnels déclarent que la formation a mis en lumière l'importance que des établissements et structures de protection de l'enfance s'engagent significativement dans le déploiement d'une culture organisationnelle positive et partagée pour prévenir les violences entre enfants, lutter contre

OUT UN VILLAGE...

leur banalisation et donner les moyens aux professionnels d'agir lorsqu'ils y sont confrontés. Ils estiment que l'un des éléments importants de cette culture organisationnelle est le soutien que peut apporter l'équipe managériale, particulièrement rassurant pour les participants et facilitateurs pour s'inscrire dans une cohérence éducative.

Les professionnels expliquent qu'ils ont également pu s'interroger sur l'importance de leur posture dans la création d'espaces sécurisés. Ils confient que, si leurs capacités d'écoute active est mobilisée, celle de reconnaître et rechercher une meilleure compréhension de ce que sont ces violences, pour tous les enfants concernés, est aussi une nécessité.

LES RECOMMANDATIONS DU PROJET

La violence entre enfants n'est pas un épiphénomène mais doit être considérée comme une atteinte à leurs droits et à leur bien-être. En effet, en analysant des situations de violence entre enfants grâce au prisme des droits de l'enfant, il est clair que **leur prévention et leur traitement approprié relèvent de la responsabilité des adultes qui entourent l'enfant et de toutes les institutions qui l'accueillent.**

Les décideurs et responsables de la protection de l'enfance doivent définir une politique globale et cohérente de lutte contre les violences faites aux enfants, incluant un volet dédié aux violences faites entre enfants et y allouer les ressources nécessaires. Ceci passe notamment par le renforcement de la formation de tous les professionnels qui sont amenés à être en contact avec les enfants pour y intégrer les thématiques des droits de l'enfant, des psycho-traumatismes et de leur prise en charge. Le suivi de cette formation devrait être un prérequis dans le cas d'une mission dans les services de protection de l'enfance. Ils doivent également porter la question de la participation des enfants à tous les niveaux et accompagner les établissements dans la mise en œuvre de

l'article 22 de la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants qui stipule la mise en œuvre d'une politique de prévention et de lutte contre la maltraitance dans chaque établissement.

De leur côté, les structures et établissements de la protection de l'enfance doivent développer des plans de développement des compétences intégrant la question des violences, afin de sensibiliser et former les professionnels à la compréhension des phénomènes en jeu, au repérage et à l'accompagnement des enfants concernés par la violence. Mais le changement ne peut se traduire que par une action collective significative et efficace cadrée par une politique de prévention des violences claire et précise, portée par un management soutenant pour les professionnels et s'appuyant sur la participation effective des enfants.

Enfin, des professionnels en capacité de détecter les signaux et les besoins spécifiques de chacun des enfants concernés pourront adapter en conséquence l'accompagnement éducatif. Pour mieux prévenir la violence et contribuer à la création d'espaces sûrs pour tous, les jeunes disent avoir besoin de s'appuyer sur des adultes de confiance, incarnant des valeurs sociales positives, offrant une écoute active et encourageant au quotidien leur participation. ■

1) Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (2017) « Le harcèlement, pour l'arrêter, il faut en parler ».

2) France Info (2021) « Education : les chiffres du harcèlement scolaire en France ».

3) France Info (2022) « Le harcèlement scolaire devient un délit. La loi « Balanant » votée au Parlement ».

4) Brodie & Pearce, 2017.

5) Rapport de la phase d'état des lieux du projet « Prévenir et répondre aux violences entre enfants » (2021).

6) Appel à projets REC-RDAP-GBV-AG-2020 de la Direction générale Justice et consommateurs de la Commission européenne - Programme Droits, Égalité et Citoyenneté. Le contenu de cette page ne représente que l'opinion de l'auteur et relève de sa seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans ce document.

7) Rapport de la phase d'état des lieux du projet « Prévenir et répondre aux violences entre enfants » (2021).



En collaboration avec Speak !



assospeak



Association SPEAK

SPEAK !, C'EST DU SÉRIEUX

PAR EMMA ETIENNE



Les défenseurs des enfants et trois bénévoles de l'association SPEAK !

« **V**ous êtes trop jeunes pour que SPEAK ! soit une association sérieuse ! »
Combien de fois avons-nous entendu ce genre de remarques depuis la création de notre association en avril 2020... Si le fait d'être jeune est un phénomène engendrant forcément un manque de sérieux, alors les associations de pair'aide n'auraient jamais grandi comme elles l'ont fait ces dernières années. Et pourtant, la pair'aide ne cesse de se développer, et encore plus en protection de l'enfance. Alors du sérieux, de l'engagement, de l'humilité il nous en a fallu pour que l'on soit reconnu.e.s.
Nous avons décidé aujourd'hui de vous présenter notre processus de recrutement des bénévoles, mais aussi de la manière dont nous nous assu-

rons d'avoir des personnes formé.e.s auprès de nos jeunes. En effet, l'association SPEAK ! a pour objet de lutter et de prévenir contre toutes les formes de maltraitances faites aux mineur.e.s et aux jeunes de 18 à 25ans. Pour cela, il nous serait impensable de travailler avec des bénévoles qui ne soient pas formé.e.s à l'écoute, qui ne sachent pas réagir face à la libération de la parole ou aux obligations légales que cela peut engendrer (par exemple, le devoir de signaler en cas de faits de violences).

ON NE S'ENGAGE PAS À LA LÉGÈRE

Alors, qu'avons-nous mis en place ? En premier lieu, nous avons élaboré un processus de « sélection » de nos bénévoles. Car, en effet, nous recevons beaucoup de demandes, mais nous ne donnons pas suite à toutes

ces sollicitations. Nous commençons par rencontrer toutes les personnes qui nous envoient un mail. Ces rencontres prennent presque la forme d'entretiens d'embauche. Après avoir présenté l'association en détail, nous posons des questions précises qui nous permettent de mieux cerner les profils et les motivations des potentiels futur.e.s bénévoles que nous avons en face de nous. Si l'issue de la rencontre est positive, nous envoyons la procédure d'adhésion. Celle-ci comprend : un bulletin d'adhésion, le règlement intérieur qu'il faut signer, une cotisation et surtout une demande d'extrait de casier judiciaire vierge que le candidat devra joindre.

Si tout est en règle au niveau de l'inscription, nous reprenons rendez-vous avec les nouveaux bénévoles cette fois pour signer une convention de bénévolat. Celle-ci a pour objectif de sécuriser l'engagement du bénévole, mais aussi de l'association. Enfin, pour tous les bénévoles qui décident d'accompagner les jeunes mineurs ou majeur.e.s, nous exigeons qu'ils suivent les trois modules de notre formation en interne.

BIEN FORMÉS ET BIEN INFORMÉS !

Cette formation a été conçue « sur mesure » pour les bénévoles de l'association SPEAK ! Elle se compose de trois modules d'une journée chacun.

Le premier module a été assuré cette année par madame Martine Nisse,



Magali Fougère-Ricaud, magistrate détachée à L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance

thérapeute familiale et directrice du centre des Buttes Chaumont et par Magali Fougère-Ricaud, magistrate détachée à L'Observatoire National de la Protection de l'Enfance en tant que chargée de mission.

Ce premier module a pour objectif de sensibiliser nos bénévoles aux signes à repérer chez les enfants et les jeunes victimes de violences. Il fut aussi l'occasion de donner quelques chiffres concernant la protection de l'enfance et les règles de droit élémentaires à connaître quand on est chargé de l'accompagnement de mineur.e.s en danger.

Le second module se tiendra cette année en deux temps en raison d'un calendrier qui a été bousculé par les mouvements de grève. Il est animé par Eva Thomas, lanceuse d'alerte dans les années 1980, autrice du « Sang des mots » (2004 Desclée de Brouwer) et du *Viol du silence* (1986 ed Aubier et 2021 Ed.Fabert), par Geneviève Avenard et Éric Delemar, ancienne et actuel défenseurs des enfants. La venue d'Eva Thomas est prévue en septembre 2023. Les deux défenseurs des enfants nous ont fait l'honneur d'intervenir en binôme au mois de mars dernier. Leur intervention a porté sur leurs constatations de ter-

rain et sur la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE). En plus d'avoir été un moment extrêmement enrichissant pour nos bénévoles, il a été important de rappeler l'importance de la CIDE dans notre société, car encore trop d'enfants ignorent encore qu'ils ont des droits, et c'est à nous d'agir pour que cela change.

Et enfin, le dernier module a été assuré par Cécile Guillemain, sociologue et formatrice en travail social. Ce module vise à faire en sorte que les bénévoles adoptent une posture adaptée aux situations qu'ils rencontrent, mais aussi à ce qu'ils sachent rédiger des écrits factuels, qui respectent les règles de droit et de secret partagé. À l'issue de cette deuxième session de formation, nous avons constaté qu'il nous reste encore quelques progrès à faire en termes d'organisation. Mais nous sommes surtout heureux.x.ses de cette séance et de ce que nous ont apportés les intervenant.e.s qui, cette année encore, se sont mobilisé.e.s bénévolement à nos côtés. Merci à elles et eux ! ■

Guide de marque



NOS PROJETS

- ▶▶ L'association va rendre effectifs ses groupes de parole pour les jeunes à partir du mois de juin 2023.
- ▶▶ L'équipe pilote est également heureuse de vous annoncer que dès septembre 2023, une nouvelle antenne va voir le jour à Paris ! Si vous êtes intéressé.e.s pour en suivre l'évolution, vous pouvez vous inscrire à notre newsletter sur notre site association-speak.org
- ▶▶ Les 29 et 30 juin 2023, l'équipe de SPEAK sera présente aux Assises de la protection de l'enfance à Nantes, mais aussi au festival bourguignon Vyv (9, 10 et 11 juin) au cours duquel nous tiendrons un stand.
- ▶▶ Nous avons pour projet de trouver des salarié.e.s pour continuer de faire en sorte que l'association se développe convenablement. Nous sommes donc à la recherche de financements pour assurer ce nouveau projet indispensable, car nous avons de plus en plus de mal à répondre aux nombreuses sollicitations.
- ▶▶ Enfin, l'assemblée générale de l'asso aura sans doute lieu au début du mois de juillet, nous vous tiendrons informé.e.s de la date exacte.

NOS JEUNES ONT DES CHOSES À PARTAGER

Karine Senghor, éditrice du BPE, connaît depuis quelques années Joana Manciaux, cofondatrice de Repairs ! Ardennes. Elle lui a proposé de témoigner de son chemin vers la maternité. Joana a accepté avec enthousiasme et, pour parler de ce sujet intime, a joliment choisi de le faire par une forme très personnelle, elle aussi, celle d'une lettre. Un courrier fort, touchant, instructif que nous publions bien sûr avec le plein accord de Joana. Un courrier qui, nous en sommes sûrs, participera à changer les regards et les pratiques.

« MON AVENTURE EXTRAORDINAIRE VERS LA PARENTALITÉ »



Joana Manciaux

Ma chère Karine, et vous chers lecteurs du BPE,

Il faut que je vous raconte une histoire, un voyage, que dis-je ! Une aventure extraordinaire... C'était il y a maintenant 14 ans, l'histoire d'une jeune femme d'une vingtaine d'années, qui allait devenir maman. Cette jeune femme... c'était moi. C'est mon histoire, mon voyage au sein de la parentalité dont je vais vous faire part. Pardonnez-moi cette introduction, mais il faut savoir être fière de son parcours n'est-ce pas ? Donc je ne me cacherais pas derrière un surnom ou un conte pour enfants.

Toi Karine, tu le sais déjà, mais pour le préciser aux lecteurs qui n'ont pas l'immense honneur de me connaître : j'ai entamé très jeune un parcours en protection de l'enfance. Placée en familles d'accueil (deux en tout sur 20 ans), j'ai connu toutes sortes d'épreuves : la maltraitance, les sévices corporels et sexuels, la torture psychologique, le dogmatisme, la dépression, la prostitution et j'en passe.

À l'âge de 22 ou 23 ans, alors que je venais de subir une grave agression suivie d'une rechute dans les méandres de la dépression, j'ai décidé de ne plus subir. Ne plus subir les viols, les abandons, les maltraitements... Pour cela, j'ai décidé de disposer de mon corps comme bon me semblait. C'est-à-dire : où, quand, comment et à combien je voulais. Je ne voulais plus souffrir de l'abandon, ne plus subir les violences, ne plus être rejetée. Je pensais que, par la prostitution (que je nomme « la prostitution de valeurs 2.0 »), je ne souffrirais plus ; que je serais aimée sur le temps que j'accorderais, mais que ce serait intense ; que j'aurais aussi de quoi me nourrir, me vêtir, me laver et payer mes factures... Que je reprendrais le pouvoir sur mon corps et sur ma vie.

Bien entendu, c'est un leurre. Mais pire encore, cela provoque parfois des événements imprévus.

Je me rappelle le jour où, parlant à une amie, je lui ai dit : « La seule façon de me sauver la vie serait de tomber enceinte. Au moins j'aurais le RSA et j'aurais quelqu'un pour qui je serais importante et dont l'amour réciproque serait inconditionnel ».

Qu'avais-je dit là ! Quelques mois plus tard, j'apprenais que j'étais, effectivement, enceinte. Un événement imprévu qui allait bousculer ma vie.

...ET ILS NOUS INTERPELLENT

Tout d'abord je tiens à dire que, certes, c'était une grossesse imprévue. Mais, du jour où, je l'ai apprise, mon enfant a été désiré. Tu vois Karine, il est important le poids des mots, le poids des maux. Souvent on en parle comme de « grossesse non désirée » et que cela provoque chez l'enfant très tôt le poids du rejet.

À partir du moment où l'on fait le choix en conscience de garder l'enfant, alors, celui-ci devient désiré. Qu'importe qu'ensuite il soit placé, abandonné, sous X, avec ses deux parents ou non. Il devient désiré ! Et nous devrions le marteler à tous les êtres humains présents et à venir, car cela change tout pour le petit être qui vient au monde.

« J'étais tétanisée à l'idée de devenir mère »

Bref, je suis devenue maman. Ce fut une grande épreuve pour moi tout en étant une immense joie. Le partage entre le bonheur et la peur.

Je dois l'avouer, j'étais tétanisée à l'idée de devenir mère. Tant de questions se chevauchaient dans ma tête.

C'est quoi devenir parent quand on n'a aucun repère parental digne de ce nom ?

C'est quoi devenir parent quand on a été placé ?

C'est quoi devenir un parent équilibré quand on a subi tant de souffrances ?

Est-ce que je vais étouffer mon enfant de façon physique ? Ou l'étouffer de trop d'amour ?

Vais-je moi aussi violer mon enfant comme je l'ai été ? Suis-je folle ou malade ou déséquilibrée ?

Mon enfant va-t-il m'être retiré si je suis mère célibataire, sans emploi et sans stabilité financière ?

Est-ce que je vais savoir m'en occuper ?

Comment vais-je subvenir à ses besoins si je ne sais pas, moi-même, comment je vais manger ce soir ?

Etc., etc.

Karine, si tu savais combien de soirs j'ai pleuré, supplié le ciel, prié tout ce qui pouvait se prier pour ne pas avoir de petit garçon. J'étais tétanisée et mon cerveau avait totalement bloqué l'idée même que ce soit un garçon. Cela était juste inimaginable pour moi. J'avais si peur de devenir maltraitante et abusive envers lui. Mais, si j'avais une fille, je reproduirais alors la même histoire que celle de ma naissance, c'est-à-dire, une fille née sans père.

Par chance, à l'époque de ma grossesse, j'ai pu être accompagnée par une psychologue qui m'a beaucoup aidée sur mon positionnement et sur mes questionnements. Elle m'a rassuré sur mon bon état d'esprit et sur ma « bonne santé mentale ». J'ai compris, avec cette étape



de ma vie, qu'il était important d'accompagner les futurs parents. J'entends beaucoup parler des 1 000 premiers jours de l'enfant ce qui est une excellente chose, mais souvent on oublie ce que je pourrais dire des 1 000 premiers « avant jours » de l'enfant.

Accompagner, rassurer, sensibiliser à la parentalité devrait être primordial tout autant que l'arrivée de bébé. Combien de professionnels de la protection de l'enfance sont à l'aise avec les questions suivantes :

C'est quoi une sexualité dite « normale » quand on a été abusé(e) ?

C'est quoi devenir parent quand on n'a jamais eu de parents comme repère ?

C'est quoi aimer son enfant quand on n'a pas reçu d'amour ?

Pourquoi je veux devenir parent ?

Pour je refuse de devenir parent ?

Comment guérir de ses blessures d'enfant pour devenir un parent aimant ?

Être parent à tout prix, pourquoi, pour qui ?

« Attention à la maltraitance bienveillante »

Pendant plusieurs années, j'ai vécu avec l'angoisse de voir ma fille retirée parce qu'elle avait un bleu, ou parce

NOS JEUNES ONT DES CHOSES À PARTAGER

qu'elle allait aux urgences pour une raison X ou Y. Parce qu'encore nombreux sont les professionnels bienveillants qui, inquiets du risque de reproduction de schémas familiaux, vont te mettre de façon consciente ou inconsciente une épée de Damoclès au-dessus de ta tête, provoquant angoisses, craintes, isolement, etc. Parce que, lorsque tu deviens parent et que tu sors de la protection de l'enfance, tu n'as pas le droit à l'erreur ou à la fragilité. Tu ressens comme une obligation de toujours devoir faire tout bien, de ne pas craquer au niveau émotionnel, que partout où tu vas c'est inscrit en lettre rouge : ATTENTION ! PARCOURS EN PROTECTION DE L'ENFANCE ! SOYEZ VIGILANTS ! Alors oui, il faut être vigilant, mais il faut aussi faire attention de ne pas tomber dans ce que je nomme « la maltraitance bienveillante ». Parfois à trop vouloir être bienveillant, vigilant, etc., on finit par conduire le nouveau parent à s'isoler, à refuser de demander de l'aide par peur ; il perd confiance en soi, devient parano, etc.

Je sais qu'il est délicat d'accompagner une personne qui sort (ou qui est encore) d'un parcours en protection de l'enfance à l'étape de la parentalité. Je sais aussi qu'il est parfois difficile de demander de l'aide lorsque l'on devient parent alors que l'on a été placé. Je suis passée par ces étapes et aujourd'hui je me bats pour que nous portions tous ce même message : « Il n'existe pas de fatalité si ce n'est celle que l'on s'accorde ! »

Un enfant placé ne deviendra pas forcément un parent plaçant. Que si un futur parent est bien accompagné il n'y a aucune raison pour que les faits se reproduisent sur la nouvelle génération.

Que les messages que l'on porte sont importants. Que les mots que l'on utilise vont guérir ou générer d'autres maux.

Toi qui es maman Karine, dis-moi, n'as-tu jamais pleuré seule dans ta chambre pendant que ton enfant faisait ses coliques ou ses dents et que, de fatigue, tu n'arrivais pas à calmer ses pleurs ? Cela a-t-il fait de toi une mauvaise mère ou une mère aimante et humaine ? Et toi cher lecteur, chère lectrice, n'as-tu jamais craint l'incident domestique comme la chute de la table à langer ? Cela fait-il de nous de mauvais parents ? Qui n'a jamais connu le doute, la peur, les angoisses, les pleurs lors des premières années de vie de son enfant (et même après d'ailleurs) ?

Que celui ou celle qui n'a jamais douté se manifeste maintenant. Cela concerne de façon évidente tous les parents. Que tu aies été un enfant placé ou non, devenir parent est une étape de la vie importante, et ce, depuis



la nuit des temps. Alors maintenant, plus que jamais arrêtons de stigmatiser, arrêtons de craindre de façon plus que nécessaire, et posons-nous ensemble les bonnes questions.

Depuis quelques années maintenant, j'accompagne, je sensibilise, je forme, entre autres, sur les questions de la parentalité et la sexualité, car, à mon sens, les deux sont très liés. Je ne voudrais pas faire de généralité, mais comment devient-on parent alors même que, notre rapport à nous et à notre corps n'est pas apaisé ?

« Ne craignez pas le parent que vous pourriez être »

Aujourd'hui, je voudrais vous dire à vous, professionnels de la protection de l'enfance et autres professionnels autour de cette question :

« N'oubliez jamais que vous êtes, sans aucun doute, une rencontre primordiale dans la construction du futur parent. N'oubliez jamais que vous portez une responsabilité importante, car vous devez garder une neutralité, une confiance en l'autre, que vous devez garder espoir, mais surtout, surtout, vous devez être cette » bonne rencontre qui va amener vers la construction de la parentalité. N'oubliez jamais qu'un enfant placé ne reproduira pas les mêmes choses si on l'accompagne

...ET ILS NOUS INTERPELLENT

vers la confiance en soi, la bienveillance et la responsabilisation non culpabilisante. Il est important de se rappeler que nous sommes des êtres humains dotés de sensibilités et que chacun peut à un moment donné se montrer fragile sans pour autant être un mauvais parent. Je sais que vous faites de votre mieux avec les moyens que vous avez. Mais n'hésitez pas à solliciter des personnes ressources pour vous aider. Nous, anciens enfants placés, devenus parents, nous sommes là pour vous guider, vous accompagner et vous soutenir dans vos rôles et missions. Nous serons fiers d'être à vos côtés. »

À vous, futurs parents sortant de la protection de l'enfance, qui voulez être parents à tout prix, j'aimerais vous dire ceci :

« Cessez de vouloir être parent à tout prix pour être aimé, car vous êtes la seule personne créatrice de votre propre bonheur. Devenir parent est une étape importante dans la vie, mais elle n'est pas une solution de secours ou de guérison. Au contraire, devenir parent oblige à travailler encore plus dur sur soi-même. Cela impose d'être en paix avec soi, de s'aimer avant toute autre personne. Devenir parent ce n'est pas une solution à la souffrance au contraire, cela doit être un témoignage de notre épanouissement. »

Et enfin, à vous, chers anciens ou enfants encore placés qui refusez d'avoir un enfant par peur(s) même si, au fond, vous le vous souhaiteriez, j'aimerais dire ceci : « Ne craignez pas le parent que vous pourriez être. Néanmoins, demandez-vous, qui pourrait vous accompagner pour lever ces peurs. Comment pourrions-nous, tous ensemble apporter des réponses précises à vos interrogations ? N'oubliez jamais que la fatalité n'existe pas si ce n'est celle que l'on s'accorde. »

« Une super maman »

Pour finir, je veux dire ma conviction de l'utilité de créer un « kit à la parentalité » ; ce serait une aide précieuse pour tout futur parent. Pour ma part, je pense qu'il devrait contenir :

- Une séance avec un(e) sexologue.
- Un guide des bonnes adresses.
- Un guide humoristique sur les questions du quotidien lié à la parentalité (pourquoi pas une BD ?).
- Un bon d'achat pour du matériel de puériculture.
- Une trousse de premiers secours.
- Un « bon détente » style SPA, coiffeur, etc.
- Un bon pour une séance de sophrologie ou autre thérapie de bien-être.

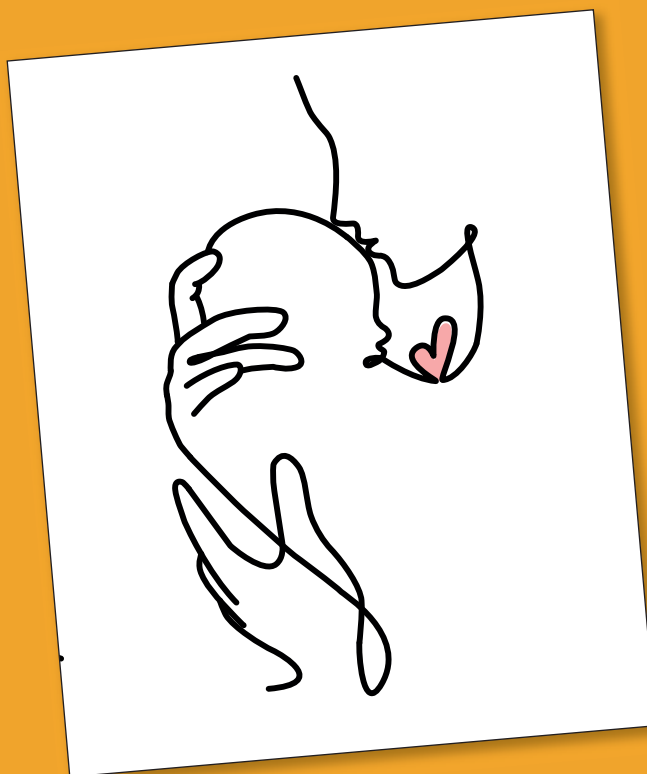
Voilà quelque chose que nous pourrions tous ensemble mettre en place pour accompagner, mais aussi de décomplexer la question de la parentalité.

Aujourd'hui je suis une maman épanouie de trois merveilleuses filles. Mais chaque jour je sais que des questions me traversent encore et que la remise en question (suis-je une bonne maman ?), se fait et se fera toujours. En revanche, j'ai la certitude d'être une super maman puisque, chaque jour, je fais de mon mieux pour agir au mieux. Je ne suis pas parfaite. Je suis une maman qui rouspète toujours, qui s'inquiète tout le temps, mais qui aime constamment.

Ensemble, faisons bouger les choses.

Joana Manciaux

N.D.L.R : Joana Manciaux apportera également son regard à partir de son expérience dans l'Atelier 5 consacré aux parents des XVI^e Assises Nationales de la Protection de l'Enfance.



LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE



Une publication proposée par En collaboration avec :



Pour que frères et sœurs partagent la même enfance - www.sosve.org



Été 2023
N° 136-139



Société d'édition, de formation et d'événementiel

13 bd Saint-Michel, 75 005 Paris
Tél. : 01 53 10 24 10
E-mail : karine.senghor@lejas.com
Web : www.lebpe.fr

RÉDACTION

Rédacteurs en chef : Didier Lesueur et Karine Senghor
Rédacteur et coordinateur : Olivier Van Caemerbeke

Ont aussi collaboré à ce numéro :

Emma Baz, Isabelle Bohorques, Malik Cant, Sylvie Delcroix, Emma Etienne, Joana Manciaux, Richard Guittet, Karine Senghor.

E-mail : karine.senghor@lejas.com

CONSEIL D'ORIENTATION :

Boris CYRULNIK, neuropsychiatre, président de l'Association française de recherche en éthologie clinique et anthropologique, Catherine DE LA HOUGUE, ancienne magistrate, Didier LESUEUR, directeur général de l'Odas, Mohamed L'HOUSSENI, directeur de l'association A. RETIS en Haute Savoie, Isabelle MORET, directrice générale de SOS Villages d'Enfants, Laurent PUECH, assistant de service social, Karine SENGHOR, productrice des Assises nationales de la protection de l'enfance, Jean-Marie VAUCHEZ, président de l'Organisation nationale des éducateurs spécialisés (Ones).

ÉDITION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Jean-Louis Sanchez

EDITRICE :

Karine Senghor

ABONNEMENTS : BPE - L'Action Sociale

Tél. : 01 53 10 24 10 - Fax : 01 53 10 24 19

E-mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an - 3 numéros

Personnel : 39 euros/Institutionnel : 60 euros

Vente au numéro : 21 euros

Le Bulletin de la Protection de l'Enfance

est édité par la société L'Action Sociale

SARL au capital de 91 469,55 euros

RCS Paris B 420 743 3465

Siège social : 13 bd Saint-Michel, 75 005 Paris

Trimestriel - Dépôt légal : Juin 2023

Connaître, se reconnaître, agir ensemble

LE BULLETIN DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, communément appelé BPE, a été créé dans le sillage des Assises Nationales de la Protection de l'Enfance par la société d'édition et de formation L'Action Sociale organisatrice de cet événement.

Le BPE s'inscrit dans le même objectif de renforcement des liens entre les différents acteurs de la protection de l'enfance (institutionnels ou non), par la connaissance et la reconnaissance de l'autre, des savoir-faire, expériences et regards réciproques. Il s'attache dans chaque numéro à présenter de manière pédagogique les enjeux et préoccupations du secteur, à promouvoir des pratiques innovantes, inspirantes et les divers points de vue des acteurs, y compris ceux des premiers concernés : jeunes et familles accompagnés dans le cadre de la prévention ou de la protection de l'enfance.



Le BPE paraît trois fois par an proposant à ses lecteurs un panel d'articles de fond sur plus de quarante pages : Dossier d'actu, regard international, invité, portraits croisés, bonnes pratiques, participation des jeunes, droits de l'enfant... Il est accompagné d'une newsletter adressée à tous ses lecteurs sur les actualités du secteur.

Le BPE est une publication proposée et réalisée par l'Action Sociale, société d'édition (Le JAS) et de formation (Ecole de la Protection de l'Enfance - Assises Nationales de la Protection de l'Enfance) et SOS Villages d'Enfants. Il est réalisé en collaboration avec l'association Repairs !

Rendez-vous sur www.lebpe.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je me réabonne pour un an au tarif de 39€ TTC frais de port inclus pour 3 numéros papier annuels et l'abonnement à la newsletter mensuelle.

Je règle par : chèque ci-joint à l'ordre de L'action sociale

mandat administratif ou virement bancaire à réception de facture

Organisme :

Nom/Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse :

Code postal : Ville :

e-mail :

Bon de commande à retourner à : L'Action sociale / Abonnement au BPE
13 boulevard Saint-Michel 75005 Paris - Renseignements : 01 53 10 24 10
maria.lillo@lejas.com

Vous aimez le BPE ? Vous adorerez sa petite soeur !

Découvrez



sur  YouTube



La toute nouvelle chaîne YouTube proposée par L'Action Sociale, société organisatrice des Assises de la Protection de l'Enfance et éditrice du BPE.

Une chaîne :

- qui parle de ceux qui vivent et de ceux qui font la protection de l'enfance
- qui diffuse un regard constructif mais sans naïveté
- qui propose des invités et un reportage sur une thématique à chaque épisode
- qui est destinée aux professionnels en quête d'inspiration et de réflexion, aux éventuels futurs professionnels du secteur, au grand public qui souhaite mieux comprendre cet univers et les sujets qui le traversent
- qui partage du sens et des connaissances



BORDEAUX

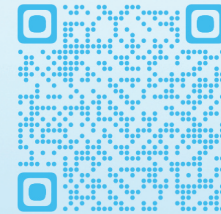
www.event-explore.com

EXPLORE

27 - 28 - 29 SEPTEMBRE 2023



Flashez-moi



www.event-explore.com

PENSONS ENSEMBLE LA PRÉVENTION THINK-TANK

JOUR 1 : LA PRÉVENTION : FREINS ET LEVIERS

JOUR 2 : POUR UNE CLINIQUE DE LA PRÉVENTION

**JOUR 3 : DES 1 000 JOURS AUX PATHOLOGIES
CHRONIQUES DE L'ADULTE**

Dr Anne RAYNAUD

Dr François TADDEI

Pr Jean-François CHICOINE

Pr Bernard GOLSE

Dr Thierry CARDOSO

Pr Cyril TARQUINIO

Fabien BACRO

Dr Catherine GUEGUEN

